



de l'Enseignement  
et de l'Éducation permanente asbl

rue de la Fontaine 2  
1000 Bruxelles  
Tél 02 / 511 25 87  
[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

Étude réalisée par  
Maud Baccichet

Éditeur responsable  
**Roland Perceval**  
rue de la Fontaine 2  
1000 Bruxelles  
Tél 02 / 511 25 87

étude

# LA PAUVRETÉ DES ÉTUDIANT.E.S

## UN ÉTAT DES LIEUX





**N**ous remercions

*Pour leurs avis, leurs conseils et leurs témoignages,*

*Monsieur Jean Spinette, président du CPAS de Saint-Gilles et la coordinatrice du secteur Emploi, Madame Hélène Auquier, Madame Christine Hermant, agent d'insertion et Madame Oumnia Sammoudi, assistante sociale.*

*Un grand merci à la Fédération des Étudiant.e.s Francophones et particulièrement, à Coralie Sampaoli, Secrétaire générale de la FEF.*

*Merci aux étudiant.e.s que nous avons rencontré.e.s et bonne continuation à chacun.e.*

*Merci à Juliette Bossé, Delphine Berghmans, Nathalie Masure et Lisa Isnard pour leur relecture ainsi qu'à Patrick Hullebroeck, directeur de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente.*



Avec...

le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles





## LA PAUVRETÉ DES ÉTUDIANT.E.S: UN ÉTAT DES LIEUX



Étude réalisée par Maud Baccichet  
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente  
Décembre 2017



# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION	P. 9
I <sup>RE</sup> PARTIE: DES ÉTUDIANT.E.S DE PLUS EN PLUS PAUVRES	P. 15
INTRODUCTION	P. 16
I. LES INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ ESTUDIANTINE	p. 16
a. Pauvreté: difficile à mesurer	p. 16
b. Le taux de risque de pauvreté	p. 17
c. Le budget standard	P. 17
d. Le budget étudiant	P. 18
2. RESSOURCES FAMILIALES INSUFFISANTES	P. 20
3. DES AIDES SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDIANT.E.S	P. 20
a. Des bourses peu accessibles	P. 21
b. Des aides sociales inégalitaires	p. 25
4. LES EXCLUSIONS DU CHÔMAGE	P. 27
5. LE CPAS: DERNIER FILET DE SÉCURITÉ	P. 27
a. Objectifs et fonctionnement	p. 30
b. Les limites du système	p. 31
CONCLUSION	P. 34
2 <sup>E</sup> PARTIE: LES INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ÉTUDIANT.E.S	P. 35
INTRODUCTION	P. 36
I. CHOIX D'ÉTUDES	p. 36
a. Accès aux études	p. 36

b.    Choix de filières	P. 38
2.    PRÉCARITÉ DU LOGEMENT	p.39
3.    SANTÉ DES ÉTUDIANT.E.S	p. 40
4.    PRÉCARITÉ DU TRAVAIL ÉTUDIANT	p. 41
5.    RISQUES D'ENDETTEMENT	p. 43
6.    PROSTITUTION ÉTUDIANTE	p. 44
7.    ESTIME DE SOI	P. 45
CONCLUSION	P. 46
3 <sup>E</sup> PARTIE: PISTES POLITIQUES POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCESSIBLE À TOU.TE.S LES ÉTUDIANT.E.S	P. 47
INTRODUCTION	P. 48
1.    PISTES CONCRÈTES DU TERRAIN	p. 49
a.    Un refinancement s'impose	P. 49
b.    Pour une autonomisation des étudiant.e.s	P. 50
c.    Augmenter l'offre de logements et de transports publics	P. 51
d.    Engager les différents niveaux de pouvoir	P. 52
2.    VISION ET OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT	P. 53
CONCLUSIONS	P. 55
BIBLIOGRAPHIE	P. 59



# INTRODUCTION

En 1983, la Belgique ratifie le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels, dit «Pacte de New York»<sup>1</sup>. Le droit à l'éducation y est consacré dans son article 13 et établit que «*L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité*». 35 ans plus tard, l'actualité nous montre pourtant que l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est loin d'être égalitaire et gratuit.

Le 17 novembre 2017, lors de la Journée Internationale des Étudiants, une mobilisation commune d'étudiant.e.s, de syndicats, d'associations et de citoyens clamaient haut et fort «*Jeunesse en galère, marre d'être précaire*». La Fédération des Étudiant.e.s Francophones, la Ligue des familles, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, la Ligue des Droits de l'Homme, Comac, les Jeunes CSC, Ecolo J et le Mouvement des Jeunes Socialistes tirent la sonnette d'alarme face à cette augmentation de la pauvreté étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La question de la prostitution étudiante comme source de revenus pour financer les études a été longuement débattue dans les médias et dans les commissions parlementaires. La rentrée 2017-2018 a été marquée par cette affaire de Sugar-dating et d'incitation à la prostitution auprès des étudiant.e.s. Un site internet faisait la promotion de rencontres entre jeunes femmes et hommes riches devant les universités et hautes écoles de Bruxelles et de Paris, entre autres. Un camion publicitaire arborait en grand, des slogans du type: «*Hey les étudiant(s)! Romantique, passion et pas de prêt étudiant, sortez avec un Sugar Daddy ou une Sugar Mama*» ou encore «*Hey les étudiantes! Améliorez votre style de vie, sortez avec un Sugar Daddy*».<sup>2</sup>

Suite à cette polémique et à l'acharnement de la part des associations qui se mobilisent pour enrayer cette pauvreté étudiante, le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) annonce le 17 octobre 2017, le lancement d'une étude spécifique pour mesurer ce phénomène de paupérisation.

Pourtant, la pauvreté étudiante est régulièrement l'objet de travaux et des chiffres permettent déjà de rendre compte de l'ampleur de la problématique. L'enquête 2017 de la FEF<sup>3</sup> portant sur les conditions de vies étudiant.e.s. révèle

---

1 Il a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966 et est entré en vigueur après la ratification de 35 états le 23 mars 1976.

2 «Belgique. Sur les campus, une campagne publicitaire invite les étudiantes à se prostituer». Courrier International. 26/09/2017. IN: [www.courrierinternational.com/article/belgique-sur-les-campus-une-campagne-publicitaire-invite-les-etudiantes-se-prostituer](http://www.courrierinternational.com/article/belgique-sur-les-campus-une-campagne-publicitaire-invite-les-etudiantes-se-prostituer)

3 Enquête de la FEF sur les «Conditions de vies des étudiant.e.s.». 11/09/2017. En ligne: <http://fef.be/2017/09/05/les-conditions-de-vie-etudiante-analysees-lors-de-luniversite-dete-de-la-fef/>. Page 2.

que 15 % des 3.000 personnes interrogées se débrouillent intégralement sans leurs parents pour financer leurs études et qu'une sur deux exerce un travail étudiant afin de financer son année académique. Par ailleurs en 2017, 27.133 étudiant.e.s<sup>4</sup> ont dû passer par les CPAS pour pouvoir entreprendre des études et subvenir à leurs besoins, cet organisme de lutte contre la pauvreté semblant devenir une réelle assistance pour ces jeunes en quête d'avenir.

Au regard des chiffres de la paupérisation de l'étudiant.e et partant du constat que les études sont un rempart contre le chômage, nous nous sommes posé la question, dans cette étude, du lien entre la pauvreté et l'accès aux études supérieures. En effet, le taux de chômage est trois fois moins important pour celles et ceux qui ont suivi des études que pour les travailleurs sans qualification. Selon l'enquête EU-SILC 2015<sup>5</sup>, les personnes peu instruites courent un risque de pauvreté nettement plus élevé (27,8 %) que celles qui sont très instruites (6,6 %). Entre 2005 et 2015, le risque de pauvreté parmi les personnes avec un faible niveau d'éducation a augmenté fortement passant de 18,7 à 27,8 %. Il augmente aussi pour les personnes avec un niveau d'éducation «moyen», passant de 9,8 % en 2010 à 14,6 % en 2016<sup>6</sup>.

Nous ignorons dans quelle mesure ces jeunes étaient déjà en difficultés durant leurs années d'école obligatoire. De nombreuses études ont déjà mis en avant la corrélation forte qu'il existe entre pauvreté des enfants et réussite scolaire dans l'enseignement obligatoire. Récemment en 2016, l'Institut Itinera publiait ses derniers résultats et l'économiste Jean Hindriks, commentait alors dans la presse: «*la mission centrale d'égalité des chances de l'école est un échec*»<sup>7</sup>. L'école ne parvient pas à donner aux élèves des chances égales de réussite. Les élèves issus de milieux plus favorisés continuent d'obtenir de meilleurs résultats. En Communauté française, un élève de milieu plus favorisé a 6 fois plus de chances de faire partie des meilleurs élèves qu'un condisciple issu d'un milieu précaire<sup>8</sup>.

Pour la Ligue de l'Enseignement, lutter pour un enseignement public de qualité et accessible à tous est une priorité. Dans le cadre de cette étude, nous nous focaliserons sur les étudiants de l'enseignement supérieur. Il nous a semblé op-

---

4 Chiffres provenant du SPP Intégration sociale.

5 [www.luttepauvrete.be/chiffres\\_enseignement.htm](http://www.luttepauvrete.be/chiffres_enseignement.htm).

6 *Évolution de la situation et de la protection sociale en Belgique 2017: Résumé et Messages clés*. SPF Sécurité sociale – 07/2017. <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analyse-situation-et-protection-sociale-belgique-2017-fr.pdf>. Page 97.

7 HOVINE A, «*Égalité des chances? L'école est en échec*». 25/04/2016. En ligne: [www.lalibre.be/actu/belgique/egalite-des-chances-l-ecole-est-en-echec-571e36be35708ea2d4e2119c](http://www.lalibre.be/actu/belgique/egalite-des-chances-l-ecole-est-en-echec-571e36be35708ea2d4e2119c)

8 HINDRIKS J, GODIN M. «*L'égalité des chances à l'école*». En ligne: [www.itinerainstitut.org/fr/article/egalite-des-chances/](http://www.itinerainstitut.org/fr/article/egalite-des-chances/)

portun de travailler sur ce public et cette pauvreté étudiante car selon nous, elle est moins abordée. Une fois l'âge de 18 ans atteint et la majorité acquise, les jeunes semblent davantage livrés à eux-mêmes. Les familles se désolidarisent et l'offre de protection de la société vis-à-vis des jeunes est moins garantie. Nous nous poserons la question du désintérêt de la société à l'égard de cette tranche d'âge des 18-25 ans. Cette période d'entre-deux est déjà une difficulté en soi. Pour les jeunes issus de milieux précarisés, elle peut s'avérer encore plus éprouvante voir précarisante.

Chez Infor Jeunes, on constate une augmentation permanente des questions des jeunes au sujet des études supérieures. La répartition des demandes traitées par l'association met en évidence l'intérêt premier des 19-26 ans pour les questions relatives à l'enseignement. En deuxième lieu, se trouvent les questions relatives au travail étudiant et en troisième, les demandes concernant la protection sociale et l'aide aux personnes. Comme l'explique François Deblander, rédacteur; *«Il en ressort essentiellement une grande inquiétude de la part des jeunes qui nous contactent. Les questions principales sont: comment vais-je faire pour financer mes études? Qui va m'aider? Que puis-je faire et ne pas faire, notamment vis-à-vis des CPAS?»*.

Vu la complexité du système belge, la multitude d'aides disponibles mais pas forcément connues de tous, nous allons tenter de collecter, dans cette étude, l'ensemble des aides existantes afin d'en étudier leur efficacité et leur accessibilité, particulièrement pour les étudiant.e.s issu.e.s de milieux modestes.

Notre objectif est de rassembler toute une série d'informations permettant, dans un premier temps, de cibler cette paupérisation étudiante et ses origines. Dans un second temps, nous souhaitons mettre en corrélation cette pauvreté et l'accès aux études supérieures en répertoriant les indicateurs socio-économiques susceptibles d'avoir un impact sur la réussite des étudiant.e.s.

Dans une première partie, nous essaierons de définir la pauvreté étudiante, même si nous verrons qu'il est malaisé de donner une définition claire. Nous tenterons de comprendre ses origines intrafamiliales et étatiques. Nous constaterons que les aides existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles sont en réalité insuffisantes, que le droit au chômage est fortement limité pour les 18-25 ans et que les CPAS sont de plus en plus souvent sollicités en dernier recours pour financer des études.

Dans un second temps, nous reviendrons sur les conséquences concrètes de la pauvreté sur l'accès aux études et sur les conditions de vie et l'engagement

---

9 Entretien François Deblander, Infor Jeunes Bruxelles, le 8 septembre 2017.

des étudiant.e.s inscrit.e.s dans l'enseignement supérieur. Nous proposerons un inventaire des facteurs liés à la pauvreté qui sont donc susceptibles d'avoir un impact fort sur les études. Nous nous attarderons sur la problématique de la flexibilisation des jobs étudiants qui deviennent une entrave à la réussite des students. Nous étayerons nos avancées par des témoignages émanant du terrain d'étudiant.e.s bénéficiaires de l'aide sociale du CPAS.

Dans notre travail, nous nous sommes limités aux problématiques touchant les étudiant.e.s en plein exercice de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire, celles et ceux qui étudient à temps plein. Pour des raisons méthodologiques, nous n'aborderons pas le cas des étudiant.e.s international.aux.ales.

Enfin, nous exposerons une série de recommandations qui, selon nous, visent à davantage émanciper les jeunes en leur permettant un meilleur accès aux études de l'enseignement supérieur. Ces pistes émanent de différentes organisations de terrain dont des associations d'étudiant.e.s et de lutte contre la pauvreté. Cette étude n'est bien sûr pas exhaustive. Notre souhait est d'offrir un regard sur le sujet et d'ouvrir le débat, inciter à la réflexion voire au changement.

Bonne lecture à toutes et tous.



**17 novembre 2017: mobilisation étudiante syndicale et associative contre la «jeunesse en galère».**

I<sup>RE</sup> PARTIE: DES  
ÉTUDIANT.E.S DE PLUS  
EN PLUS PAUVRES

## INTRODUCTION

Dans cette première partie, nous essaierons de mesurer la pauvreté étudiante et de comprendre ses causes. Bien que le seuil de pauvreté soit souvent évoqué comme référence chiffrée de la pauvreté, nous verrons qu'il est impossible de réellement la quantifier, tant les situations de pauvreté évoluent dans le temps et l'espace.

Nous verrons que les étudiant.e.s sont extrêmement dépendant.e.s de leurs situations familiales et des ressources de leurs parents.

Pourtant des aides spécifiques à destination des étudiant.e.s «plus modestes», existent en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous prendrons le temps de les identifier et d'analyser leur taux de couverture par rapport à ces étudiant.e.s fragilisé.e.s.

Nous nous attarderons sur les récentes mesures de restriction aux droits de chômage qui ont particulièrement touché les jeunes, empêchant techniquement certain.e.s à se lancer dans des études.

Les études restent coûteuses et inaccessibles pour certain.e.s sans envisager une aide supplémentaire: celle du CPAS et du revenu d'intégration. Un soutien de plus en plus sollicité par les jeunes pour pouvoir se former et espérer un accès à l'emploi en bout de parcours.

### I. LES INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ ESTUDIANTINE

#### a) **Pauvreté: difficile à mesurer**

Il n'existe pas de définition consensuelle et reconnue de la pauvreté. Celle-ci est toujours abordée en fonction d'autres concepts comme ceux de niveau de vie, de bien-être, de besoins essentiels ou d'exclusion sociale. L'Union européenne entend par «personnes pauvres», «*les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État dans lequel elles vivent*» (définition adoptée par le Conseil des Ministres, le 19 décembre 1984)<sup>10</sup>. Quelle délicate question que de vouloir fixer un niveau de vie minimal tant qualitativement que quantitativement, d'autant plus que toutes les tentatives de définition et de quantification de la pauvreté auront toujours tendance à laisser de côté certains groupes de personnes en situation de grande précarité, comme les personnes sans-abri et les personnes en situation irrégulière.

---

<sup>10</sup> AMAND-EECKHOUT, L. 18-02-2013. *Pauvreté dans l'Union européenne: Impact social de la crise économique*. Bibliothèque du Parlement européen. En ligne: [www.europarl.europa.eu/eplibrary/Pauvrete-dans-l-Union-europeenne.pdf](http://www.europarl.europa.eu/eplibrary/Pauvrete-dans-l-Union-europeenne.pdf). Page 2.



## b) Le taux de risque de pauvreté

La mesure de la pauvreté monétaire nécessite de définir un seuil de pauvreté. L'indicateur le plus souvent utilisé est le taux de risque de pauvreté. Il correspond au pourcentage de la population dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays<sup>11</sup>. Selon les derniers chiffres connus et publiés par le SPF Économie, le revenu médian belge est de 22.295 euros par an, soit un seuil de 13.377 euros net par an.

Est donc considérée comme «pauvre», une personne seule qui vit avec moins de 1.115 euros nets par mois pour un isolé, ou de 28.092 euros nets par an, soit 2.341 euros nets par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans (chiffres arrondis). En 2016, sur base uniquement des revenus, 15,5 % de la population belge connaissait un risque de pauvreté. À noter qu'en Belgique, il existe de grandes disparités entre les villes et entre les régions. En Flandre, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est de 15 % pour 2014. Pour la Wallonie, il monte en moyenne à 26,3 %. En Région bruxelloise, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale grimpe en moyenne à 38 %, toujours pour 2014.

D'autres indicateurs que les revenus, permettent d'appréhender les conditions de vie en situation de pauvreté. En Belgique, 5,9 % de la population souffre de privation matérielle grave et 14,6 % de la population entre 0-59 ans vit dans un ménage à très faible intensité de travail. Ce sont les chiffres officiels belges les plus récents disponibles à ce jour<sup>12</sup>.

## c) Le budget standard

Pour se rapprocher davantage d'une définition qui prendrait en compte les situations concrètes vécues par les personnes vivant dans la pauvreté, nous pouvons également nous référer à la notion de budget standard ou mini-budget, concept fortement étudié par les chercheurs, les ONG et autres associations de lutte contre la précarité. *«Il s'agit du budget minimum dont il faut disposer pour satisfaire aux besoins fondamentaux afin de participer dignement à la vie en société dans un contexte donné. Tandis que le seuil de risque de pauvreté concerne le revenu disponible, le budget standard fait référence à un revenu «nécessaire» dont un ménage a besoin compte tenu de sa composition et des dépenses indispensables liées à des*

---

11 Le taux de risque de pauvreté est calculé annuellement pour chaque pays membre de l'UE sur base de l'enquête EU-SILC. Source: Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse.

12 Direction Générale des Statistiques – Statistics Belgium(EU-SILC). *Les Indicateurs de pauvreté en Belgique* 2016. En ligne: <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/>

conditions spécifiques. Les budgets standards sont plus élevés en Région bruxelloise que dans les deux autres régions, en grande partie du fait du coût du logement plus important (Storms, 2012)»<sup>13</sup>.

À noter que dans les villes en général et à Bruxelles en particulier, la vie coûte plus cher, notamment en termes de loyers, mais aussi de transports, de loisirs et de scolarité.

#### **d) Le budget étudiant**

La Fédération des Étudiant.e.s Francophones a questionné les étudiant.e.s sur leurs dépenses et il en ressort qu'une année d'étude peut se chiffrer entre 8.000 et 12.000 euros, soit entre 850 et 1.200 euros par mois. La Fédération dénonce depuis de nombreuses années l'augmentation des coûts liés directement aux études, comme le minerval et les frais d'inscription, les syllabi et autres livres ou encore le coût des stages. Les autres frais dit «indirects» comme les transports, le logement, la nourriture, les activités culturelles et sportives, les vêtements... sont eux aussi en constante augmentation et reposent presque entièrement sur les familles et/ou sur les étudiants.

Dans le budget étudiant, le logement constitue environ 50 % du budget avec des fluctuations importantes en termes de choix d'habitat: un kot coûte entre 200 et 400 euros - une colocation, au moins 400 euros - un studio, en moyenne 510 euros et un appartement une chambre en moyenne 624 euros<sup>14</sup>. L'alimentation est en deuxième place (17 %), viennent ensuite les dépenses personnelles du type «vêtements» (9 %) et les coûts directs des études à savoir: le minerval, les livres et syllabi, le matériel scolaire et les coûts relatifs aux stages. Ils représentent en moyenne près de 900 euros de dépenses par an (9 % du budget). Le minerval des universités est en moyenne deux fois plus élevé que celui des hautes écoles (835 euros versus 357 euros). En revanche, l'enseignement supérieur de type court est souvent plus coûteux en termes de dépenses annexes pour le matériel et les stages. D'une école à l'autre, les frais peuvent aller du simple au double, voire triple, comme c'est le cas dans les écoles des Arts où le matériel est très onéreux.

Par ailleurs, depuis la modification de la structure des études et la mise en place du «Décret Paysage» fin 2013, le parcours des étudiant.e.s s'est vu modifié.

---

13 ENGLERT M, LUYTEN S, MAZINA D, MISSINNE S. *Baromètre social: Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2017*. Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles. Page 16.

14 «DE KEERSMAECKER M-L, «*Observatoire des Loyers: Enquête 2016*». Publication de la SLRB, Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. In: [www.slrbr.be/sites/website/files/slrbr-observatoire-loyer-fr-v15-web\\_1.pdf](http://www.slrbr.be/sites/website/files/slrbr-observatoire-loyer-fr-v15-web_1.pdf). Page 20.

Désormais, l'avancement des étudiant.e.s ne se fait plus en années réussies mais en «unités de crédits» obtenues. L'étudiant ne doit plus réussir une année complète pour accéder à la suivante. En théorie, cela lui permet d'avancer à son propre rythme. En pratique, cette flexibilité a tendance à rallonger la durée des études et donc, à augmenter le budget étudiant. *«Cela a de graves conséquences en termes d'accessibilité de l'enseignement pour les classes sociales les plus pauvres et symbolise un enseignement qui est tout l'inverse d'un ascenseur social, mais un outil de reproduction des inégalités sociales déjà cristallisées par l'enseignement secondaire»*, assure la Fédération des Étudiant.e.s Francophones.



## 2. RESSOURCES FAMILIALES INSUFFISANTES

L'augmentation du coût de la vie et principalement des logements, combinée à une forte crise de l'emploi, ont plongé de plus en plus de familles dans la pauvreté. 14 % des familles vivent avec moins de 1.500 euros, et 29 % d'entre elles sont monoparentales, ce qui sous-entend encore plus de précarité et particulièrement quand il s'agit de mères célibataires. En effet, les femmes sont davantage touchées par la pauvreté, elles travaillent plus souvent à temps partiel et connaissent un taux de chômage plus élevé. Les enfants en sont les premières victimes. Selon l'Unicef, la Belgique a un des taux de pauvreté infantile les plus hauts d'Europe. À Bruxelles, 4 enfants sur 10 grandissent dans la pauvreté, 1 sur 4 en Wallonie et 1 sur 10 en Flandre.

### **En 2016: 21,2 % de jeunes vivent sous le seuil de pauvreté**

Sur l'ensemble de la Belgique, le taux de risque de pauvreté des jeunes entre 16 et 24 ans est en constante augmentation passant de 15,3 % en 2011 à 21,2 % en 2016<sup>15</sup>. Ces chiffres sont plus inquiétants encore dans les villes et particulièrement à Bruxelles. Le fait est que depuis 1970, la population bruxelloise continue de se rajeunir et son taux de natalité est bien plus élevé que celui des deux autres régions qui elles, ont plutôt tendance à vieillir<sup>16</sup>.

Conséquence d'un tel appauvrissement, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration auprès des CPAS pour les jeunes entre 18 et 25 ans s'élève à 33 % de la population touchant le revenu d'intégration<sup>17</sup>.

## 3. DES AIDES SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDIANT.E.S

Depuis 1998, l'enseignement supérieur francophone fonctionne avec une enveloppe fermée et son sous-financement est décrié tant du côté des étudiant.e.s et de leurs associations qu'en commission parlementaire. Dans la Déclaration de Politique Communautaire de 2014-2019, le ministre annonce une enveloppe de 107.5 millions d'euros supplémentaires à étaler sur quatre années<sup>18</sup>. À ce jour, rien de concret. Le refinancement structurel de l'enseignement supérieur estimé à 41 millions d'euros devra attendre 2020 et un nouveau Gouvernement pour pouvoir le mettre en place.

Pourtant, depuis plus de 20 ans, le nombre d'étudiant.e.s est en constante aug-

15 SPF Économie. 2017. *Risque de pauvreté selon sexe et classe d'âge pour la Belgique*. En ligne: <https://bestat.economie.fgov.be/bestat/>.

16 REA, A., NAGELS, C., CHRISTIAENS, J. *Les jeunesses bruxelloises: inégalité sociale et diversité culturelle*. 2009. Brussels studies, Note de synthèse n°9. En ligne: [www.brusselsstudies.be](http://www.brusselsstudies.be).

17 [www.luttepauvrete.be/chiffres\\_revenu\\_integrations.htm](http://www.luttepauvrete.be/chiffres_revenu_integrations.htm)

18 *Décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur*, publié au Moniteur Belge le 5 août 2016.

mentation, sans que les allocations aux établissements du supérieur ne suivent la cadence. Le service des statistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles indique que ses dépenses budgétaires, par étudiant universitaire, ont même diminué en termes réels de 6 % entre 1998 et 2008<sup>19</sup>.

Si le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS) a démocratisé, quelque peu, l'accès aux études via son décret Paysage et la réforme des allocations d'études, il n'en reste pas moins que de nombreux étudiant.e.s n'y accèdent pas et ne poursuivent pas d'études supérieures.



### a) Des bourses peu accessibles

Les allocations d'études allouées par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont la principale forme d'aide financière octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux étudiant.e.s de condition «peu aisée<sup>20</sup>» pour l'enseignement su-

19 L., DETROUX, *Les principes du financement de l'enseignement supérieur en Communauté française*. 2009. Publication du SPF des Finances. Bulletin de Documentation 69ème volume, n°4. Page 156.

20 Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études, 19/10/16.

périeur (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts). Ces bourses ne doivent pas être remboursées sauf si l'étudiant.e abandonne ses études sans motif valable. Elles dispensent l'étudiant.e bénéficiaire de tout droit d'inscription et elles permettent d'alléger ses frais d'études<sup>21</sup>.

Pour pouvoir bénéficier d'une bourse, l'étudiant doit fréquenter un établissement d'enseignement supérieur de plein exercice et être inscrit comme étudiant régulier.

### **Pas de bourse pour la promotion sociale**

Ce critère de plein exercice exclut l'enseignement supérieur de promotion sociale qui délivre un enseignement à portée plus professionnalisante dans des secteurs variés comme l'économie, la pédagogie, le paramédical, le social... Pour toute une série d'étudiant.e.s qui font ce choix de formation, il n'y a pas de système de «bourse». Pourtant le diplôme délivré a la même valeur que celui de l'enseignement supérieur de plein exercice des hautes écoles et universités et il permet aussi d'accéder aux études de deuxième cycle de l'enseignement supérieur (master).

### **Trop peu connues**

Outre cette inégalité de traitement pour l'enseignement de promotion sociale, le problème principal des bourses de la FWB, c'est que beaucoup d'étudiant.e.s ignorent encore leur existence. «Près de 60 % des étudiant.e.s interrogé.e.s ne connaissent pas les aides sociales existantes auxquelles ils/elles peuvent avoir droit. Et 36,6 % d'entre ces jeunes non informés, estiment en avoir besoin<sup>22</sup>», souligne la FEF.

### **Critères et délais**

Autre constat: l'attribution des bourses se fait de manière conditionnée tant en termes de documents à fournir que de délais à respecter et de conditions socio-économiques à justifier. Partir à l'assaut d'une bourse peut s'avérer long, pénible au niveau des démarches et injuste au vu des critères d'attribution.

L'enquête de la FEF relève que 62,5 % des jeunes pointent la lourdeur des démarches. Pour plus de la moitié des étudiant.e.s (55,7 %), les délais pour l'obtention de leur allocation ont dépassé les 3 mois, ce qui peut insécuriser l'étudiant boursier dès le début de ses études. Les critères d'obtention des bourses sont principalement d'ordre financier. Sont notamment pris en compte, les revenus de l'étudiant et de l'ensemble des membres repris sur la composition de

21 La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres. Édition 2017. Page 146.

22 Chiffres issus de l'enquête de la FEF sur les «Conditions de vies des étudiant.e.s.». Septembre 2017. In: <http://fef.be/2017/09/05/les-conditions-de-vie-etudiante-analyses-lors-de-luniversite-dete-de-la-fef/>

ménage. Pour obtenir une bourse, le montant total des ressources ne peut dépasser des revenus maxima établis et à la fois, ne peut pas non plus être inférieur à un seuil minimum. Explications.

### **Une certaine démocratisation**

Depuis la rentrée 2010-2011, le **décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur**<sup>23</sup> du ministre Jean-Claude Marcourt, prévoit de nouvelles dispositions qui visent à démocratiser l'accès aux études supérieures pour un plus grand nombre d'étudiant.e.s. Concrètement, quatre mesures ont été mises en œuvre:

- Supprimer tous les frais d'inscription et le minerval pour les étudiant.e.s qui bénéficient d'une bourse d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'une bourse de la Coopération au développement;
- Réduire les frais et le montant du minerval à hauteur de la réduction des frais d'inscription et du minerval pour les étudiant.e.s boursiers pour celles et ceux considéré.e.s comme «étudiant.e.s de condition modeste» mais qui n'entrent pas dans les conditions d'octroi d'une allocation ou d'une bourse d'étude;
- Supprimer l'indexation du montant du minerval pendant 5 ans;
- Généraliser à tout l'enseignement supérieur, la mise à disposition gratuite, au moins de manière électronique, de l'ensemble de tous les supports de cours obligatoires. Pour les étudiant.e.s bénéficiaires d'une bourse d'études, l'impression des supports de cours obligatoires devient totalement gratuite.

### **Réforme «Marcourt»**

En juin 2016, Jean-Claude Marcourt supprime le critère de réussite dans l'attribution des bourses et environ 4.000 étudiant.e.s boursiers ont pu récupérer leurs bourses lors de la rentrée 2016-2017<sup>24</sup>. En bref, ce critère pénalisait les étudiant.e.s boursiers s'ils/elles rataient leur année en leur retirant tout financement. Il discriminait et renforçait davantage les inégalités déjà présentes.

### **Trop pauvres pour faire des études**

Dans le même temps, cette mesure de démocratisation de l'enseignement supérieur se voit contrebalancée par deux autres mesures qui limitent l'accès des publics issus de milieux plus précarisés. D'une part, il est décidé que l'ensemble des revenus du ménage sont pris en compte pour estimer si l'étudiant.e a droit

23 Loi 35701, publiée au Moniteur belge le 31 août 2010.

24 FEF. «4.000 étudiants supplémentaires auront accès à une bourse d'études!». 19 juillet 2016. In: <http://fef.be/2016/07/19/4000-etudiants-supplementaires-auront-acces-a-une-bourse-detudes/>

ou non à une bourse, y compris ceux du compagnon de la sœur, par exemple. C'est ce qui est appelé: une globalisation des revenus. D'autre part, un seuil minimum de 496 euros par mois et par ménage est instauré, seuil en-deçà duquel un.e étudiant.e ne peut prétendre à une bourse d'études. Le Gouvernement considère à l'époque qu'il est impossible pour ces familles de subvenir aux besoins d'un.e étudiant.e et les exclut de facto du système.

*«Pour les pouvoirs publics, quand on est trop pauvre et que les revenus sont en-dessous du minimum imposable, ça en devient louche. Soit on est trop pauvre et ce n'est pas une allocation d'étude qui pourra aider, soit c'est qu'on profite du système en faisant croire qu'on est pauvre pour obtenir des bourses. Les abus, ça existe comme dans tout système mais quel choix étrange que de priver les autres jeunes dans le besoin et de montrer du doigt les personnes les plus précarisées en leur demandant de justifier leur précarité...»* Coralie Sampaoli – Secrétaire générale de la FEF.

Pendant des mois, la Fédération des Étudiant.e.s, la Ligue des familles et la Fédération des CPAS vont faire pression auprès du cabinet du ministre, fortement critiqué pour les conséquences sociales de ces mesures<sup>25</sup>. Ils finiront par obtenir une nouvelle réforme le 30 août 2017, dont voici les grandes lignes<sup>26</sup>:

- Retrait des revenus des frères et sœurs et assimilés (conjoint.e.s) du calcul des revenus;
- Prise en compte des situations d'endettement des familles;
- Prise en compte de la colocation et des kots: avant cela, «subvenir seul à ses besoins» n'était pas reconnu si l'étudiant vivait en kot ou en colocation;
- Création d'une «commission spécifique» au sein de l'administration des allocations, qui sera chargée du suivi des candidat.e.s. La FEF en fait partie et se charge de vérifier si les étudiant.e.s n'ont pas oublié de signaler des revenus et de les réorienter vers d'autres aides utiles. Le cas échéant, la commission a le droit d'octroyer, elle-même, une bourse de manière exceptionnelle.

## **Des aides en perte de vitesse**

Selon les statistiques de la FWB en matière d'allocations d'études<sup>27</sup>, le nombre de demandes progresse de manière continue. De 42.698 demandes en 2008,

25 «Bourses d'études : le ministre Marcourt rend le dispositif «socialement plus juste"». 7 juin 2017. En ligne sur [www.rtbef.be](http://www.rtbef.be).

26 CHABBERT, D. «Bourses d'études, un pas en avant». 20/09/2017. Publication de la Ligue des familles. En ligne: [www.laligue.be/association/edito/bourses-d-etudes-un-pas-en-avant](http://www.laligue.be/association/edito/bourses-d-etudes-un-pas-en-avant)

27 Direction de la Recherche du Ministère de la FWB. «La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres 2016». In: [www.directionrecherche.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=7c9fb-b46a82bd8d09e9781984b54159c770a3908&file=fileadmin/sites/sr/upload/sr\\_super\\_editor/sr\\_editor/documents/statistiques/CC2016\\_complete.pdf](http://www.directionrecherche.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=7c9fb-b46a82bd8d09e9781984b54159c770a3908&file=fileadmin/sites/sr/upload/sr_super_editor/sr_editor/documents/statistiques/CC2016_complete.pdf). Page 149.



elles passent à 47.251 en 2012 puis encore 5.000 de plus en 2013 (52.065). Le nombre d'octroi de bourses est lui aussi bien souvent en augmentation puisqu'il passe de 32.971 en 2008-2009 à 35.813 en 2012-2013, puis 36.342 pour 2013-2014 et une baisse en 2014-2015 avec 34.935 bourses attribuées.

En revanche, les montants attribués aux bourses dans l'enseignement supérieur ne suivent pas la cadence même si le montant de l'allocation moyenne a augmenté pendant la période étudiée, passant de 956 euros en 2008 à 1.081 en 2014. Le pourcentage d'octroi est en perte de vitesse. De 77,2 % de demandes octroyées en 2008-2009, à peine à 67,5 % l'ont été en 2014-2015.

## **b) Des aides sociales inégalitaires**

Pour les étudiant.e.s qui les sollicitent, ces aides viennent la plupart du temps en complément d'une allocation de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour répondre à des demandes plus personnalisées en fonction des besoins des étudiant.e.s de «condition modeste»<sup>28</sup>. Les établissements du supérieur reçoivent des financements spécifiques de la FWB pour ces missions d'ordre social (dotations calculées en fonction du nombre d'étudiant.e.s régulièrement inscrit.e.s). Les moyens financiers diffèrent énormément d'une haute école ou d'une université à l'autre. Globalement et depuis toujours, les universités disposent de davantage de moyens par rapport aux hautes écoles et aux écoles des arts.

Selon la FEF, *«les universités reçoivent entre 205 et 380 euros par étudiant.e, tandis que les écoles supérieures des arts ne perçoivent qu'environ 70 euros en moyenne. Pour cette raison, entre autres, l'efficacité de ces services varie en fonction de l'établissement et de son type. Les disparités de traitement de cas similaires exacerbent les inégalités au sein même du système d'aides sociales»*.

Entre 2012 et 2015, les demandes d'aides sociales ont augmenté de plus de 12 % et le nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires d'une aide financière a lui aussi grimpé en permanence pendant cette période. Selon une enquête de la Commission Vie Étudiante Affaires Sociales (CoVEDAS<sup>29</sup>), l'*Enquête sur les demandes d'aides auprès des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur*<sup>30</sup> révèle que 10,8 %

28 Un.e étudiant.e de condition modeste est un.e étudiant.e qui, bien que ne pouvant bénéficier d'une allocation d'études, est ou dépend de quelqu'un en situation financière fragile (voir l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2007 définissant ce qu'il y a lieu d'entendre par étudiant de condition modeste dans l'enseignement supérieur hors universités: [www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31930\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31930_000.pdf))

29 Cette commission réunit des responsables des services sociaux et des représentant.e.s des étudiant.e.s et du personnel des établissements d'enseignement supérieur. Elle dispose d'un large champ d'investigation et traite une multitude de thématiques liées aux conditions de vie des étudiant.e.s et aux politiques sociales menées par les établissements.

30 Cette enquête a mis à contribution tous les établissements d'enseignement supérieur en FWB et a été publiée le 14 octobre 2016. In: [https://www.ares-ac.be/images/actualites/Rapport\\_enquete\\_Services\\_so-](https://www.ares-ac.be/images/actualites/Rapport_enquete_Services_so-)

des étudiant.e.s universitaires ont été aidés, contre 8,7 % dans les hautes écoles.

Par ailleurs, selon qu'un étudiant.e choisisse d'étudier dans tel ou tel établissement, les critères d'attribution de ces aides sont aléatoires.

### **Aide globale au cas par cas**

Pour de nombreuses hautes écoles et écoles des arts, la mission du service social consiste en l'analyse globale de la situation socio-économique de l'étudiant.e en tenant compte de l'ensemble de ses frais et de ses ressources et de celles de sa famille. Pour l'ensemble de ces aides, il n'existe pas de données chiffrées quant au nombre de jeunes qui en bénéficient.

Les services sociaux des établissements, quand ils existent, peuvent soutenir l'étudiant.e au niveau de son logement, de sa restauration, de sa santé physique et psychologique. Les frais scolaires individuels et frais de transports peuvent être pris en charge ainsi que certaines activités culturelles ou sportives.

Nous l'avons vu, les bourses sont trop peu nombreuses et leurs montants trop peu suffisants. En sollicitant les aides existantes et à condition d'entrer dans les critères, un.e étudiant.e peut espérer obtenir, en moyenne, 1.080 euros de bourse et entre 70 et 280-350 euros par mois de la part de leur établissement selon qu'il soit de type haute école ou université.

*«Le gros problème c'est que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne donne pas suffisamment de budgets aux établissements et qu'elle ne leur impose rien en matière d'aides à la réussite»* - Coralie Sampaoli, secrétaire générale de la FEF.

Pour les établissements déjà débordés par les demandes d'ordre financier, leurs autres missions sont souvent, du fait d'un manque de subsides, mises de côté. En particulier toutes les aides à la réussite que les écoles et universités sont censées mettre en place<sup>31</sup>. Dans son enquête, la FEF relève qu'un.e étudiant.e sur quatre déclare que son établissement ne dispose pas d'un service d'aide à la réussite. Très peu de services sociaux ont l'occasion de mettre cela en place. Or ces aides, si elles étaient financées, pourraient diminuer les risques d'échec et ouvrir davantage l'accès aux études supérieures.

---

ciaux\_CoVEDAS.pdf

31 L'article 148 du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études stipule que les établissements d'enseignement supérieur organisent l'aide à la réussite des étudiants.

## 4. LES EXCLUSIONS DU CHOMAGE

De nouvelles mesures d'exclusions du chômage ont été récemment opérées par le Gouvernement Charles Michel. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les jeunes de moins de 21 ans n'ayant pas obtenu leur diplôme de fin de secondaire ne pourront plus ouvrir leurs droits au chômage. Conséquence: les jeunes qui auraient «galéré» pendant leurs secondaires ou ceux qui auraient mis plus de temps que d'autres à trouver leur voie, se retrouvent encore plus découragés à terminer leurs études et à se lancer dans une formation professionnalisante.

Un peu plus tôt en 2015, le 1<sup>er</sup> janvier, une autre mesure du CD&V portée par Kris Peeters venait limiter, elle aussi, l'accès aux allocations d'insertion et pénaliser les jeunes qui n'ont pas eu un parcours scolaire sans faute. Avant 2015, celles et ceux qui sortaient des études étaient protégé.e.s jusqu'à leurs 30 ans.

Avec les nouvelles mesures, l'étudiant.e, une fois ses 24 ans accomplis, n'a plus droit ni aux allocations familiales, ni aux allocations d'insertion, ni aux prix plus avantageux des transports en commun ... Vu les taux de redoublement et l'allongement structurel des études en Fédération Wallonie-Bruxelles, pareilles mesures mettent vraiment en danger toute une tranche de la population. Pierre Ledecq, responsable national des Jeunes CSC, pointait, à l'époque, que *«ce qui est particulièrement vicieux dans cette mesure, c'est qu'elle cible les jeunes qui ont un parcours plus difficile, ou qui entreprennent des études plus longues. Les jeunes qui réussissent sans rater une année à l'école pourraient bénéficier des allocations d'insertion. Alors que bien évidemment, ce sont eux qui statistiquement auront le plus de chances de trouver un emploi rapidement. Le plus grave, c'est que ces 40% de jeunes sont ceux qui en ont le plus besoin puisque ce sont ceux qui ont un parcours difficile à l'école et qui donc ont besoin d'un matelas, d'un amortisseur social»*<sup>32</sup>.

## 5. LE CPAS: DERNIER FILET DE SÉCURITÉ

Parce que le coût de la vie influe sur le coût des études, que les familles s'appauvrissent et que les établissements manquent de moyens pour venir en aide aux étudiant.e.s précarisés, les jeunes sont de plus en plus nombreux à venir frapper à la porte du CPAS. Depuis la crise de l'emploi et les récentes exclusions des droits au chômage, ils doivent avoir travaillé douze mois entiers pour pouvoir ouvrir leurs droits au chômage. Or, ils sont de plus en plus nombreux à ne pas trouver de contrats de travail à faire valider et finissent par faire appel au CPAS pour se former. En 2015-2016, sur 179.113 étudiant.e.s inscrits dans l'enseignement supérieur, 18.156 bénéficient d'un revenu d'intégration sociale, soit 10.14 %, un.e étudiant.e sur dix.

32 MIGNON, T., JEUNHOMME, M.-P., «Exclus du chômage: 40 % des jeunes francophones visés, mesure 'vicieuse'».30/12/2014. En ligne: [www.rtbf.be](http://www.rtbf.be)



Entre 2002 et 2016<sup>33</sup>, le nombre de bénéficiaires a été multiplié par 7,4 pour l'enseignement supérieur. En 2016, les étudiant.e.s bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale représentent 13,1 % de l'ensemble des bénéficiaires des CPAS. À noter qu'il existe de grandes disparités entre les trois régions de Belgique. En 2002, 615 étudiant.e.s en Flandre dépendaient de l'aide du CPAS dans le cadre d'un revenu d'intégration, 847 en Wallonie et 2.192 à Bruxelles. En 2016, ils sont 5.400 demandeurs au Nord, 13.470 dans le sud du pays et 8.263 bénéficiaires à Bruxelles. De 3.654 étudiant.e.s en 2002, ils sont aujourd'hui 27.133 étudiant.e.s belges à avoir eu besoin du CPAS pour financer leurs études supérieures, ce qui représente 13,5 % des étudiant.e.s.

Par ailleurs, à Bruxelles en janvier 2016, près de la moitié (47 %) des bénéficiaires du RIS de 18 à 24 ans, soit 5.058 jeunes, sont étudiant.e.s à temps plein (contre 42 % en Belgique)<sup>34</sup>.

En outre, depuis l'adoption de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale (qui remplace le droit au minimum de moyens d'existence,










33 SPP Intégration Sociale. *Bulletin Statistique*. 10/2017. Page 22.




34 *Baromètre social: Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2017*. Page 25.

ex-minimex), les CPAS se sont vus, officiellement, confier une mission qui s'étend au-delà de l'aide financière et qui vise à «favoriser la participation des personnes dans la société en leur demandant un engagement». Pour les étudiant.e.s qui décident d'y entrer, ils auront à signer avec le CPAS, un projet individualisé d'intégration sociale<sup>35</sup>(PIIS) dans le cadre de leurs études de plein exercice (temps plein) et ce, pour la durée de leurs études.

*«Vu le contexte de sous-emploi actuel, l'augmentation du coût de la vie, des loyers, nous estimons qu'il est préférable pour un jeune peu qualifié qui se présente à nous, de le diriger vers des études ou une reprise d'études, histoire de multiplier ses chances d'insertion socioprofessionnelles à l'avenir. Pour 'des raisons de santé et d'équité', la loi et la jurisprudence nous permettent de détourner ces jeunes de l'obligation d'être disposés à travailler, afin qu'ils puissent suivre des études ce qui améliorera leurs chances de trouver un emploi<sup>36</sup>»*  
Jean Spinette, Président du CPAS de Saint-Gilles – entretien du 4 octobre 2017.

## MON PIIS

-  Tenir mon appartement en ordre
-  Faire tous les efforts pour réussir mon année
-  Trouver un job étudiant compatible avec mes études
-  Voir mon médecin régulièrement
-  Passer le permis de conduire
-  Accepter un accompagnement budgétaire
-  Communiquer mes résultats scolaires
-  Prévenir l'établissement scolaire ainsi que le CPAS en cas d'absence et fournir un justificatif
-  Communiquer mes extraits de compte

-  Faire valoir ses droits aux allocations d'études
-  Demander pensions alimentaires aux parents et/ou allocation familiale
-  Continuer mes activités extérieures

## SANCTIONS

### Si non-respect d'un des termes du contrat

- Suspension totale ou partielle du Revenu d'Intégration Sociale pendant un mois maximum
- Si récidive dans un délai d'un an suspension du RIS pendant trois mois maximums.
- Le cpas à 3 mois pour appliquer sa sanction
- Les sanctions sont cumulatives

Le CPAS se réserve le droit de suspendre les sanctions

35 SPP Intégration Sociale. *Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)*, En ligne: [www.ocmw-info-cpas.be/images/uploads\\_x/20161101\\_FT\\_FR\\_PIIS\\_vf2.pdf](http://www.ocmw-info-cpas.be/images/uploads_x/20161101_FT_FR_PIIS_vf2.pdf).

36 C'est l'article 11, § 2, de la loi sur le Droit à l'Intégration Sociale qui stipule que le PIIS est obligatoire lorsque le CPAS accepte, sur la base de motifs d'équité, qu'en vue d'une augmentation de ses possibilités d'insertion professionnelle, le jeune entame, reprenne ou continue des études de plein exercice. Les personnes de 25 ans et plus qui souhaitent entamer, poursuivre ou reprendre des études de plein exercice peuvent également, moyennant l'accord du CPAS, bénéficier d'un PIIS avec un tel contenu.

## a) Objectifs et fonctionnement

Ce filet de sécurité et de lutte contre la pauvreté a le mérite d'exister et de proposer via la voie des études, un encadrement global et au cas par cas. Le jeune qui se présente passe d'abord par une enquête sociale qui définit s'il se trouve dans les conditions administratives et financières pour l'octroi d'un revenu d'intégration. En signant un contrat PIIS avec le CPAS, l'étudiant.e est alors accompagné.e par deux travailleurs sociaux, deux référents, tout au long de son PIIS. D'une part, un agent.e d'insertion qui s'occupe de tout ce qui est relatif aux études et d'autre part, un.e assistant.e social.e qui traite les questions relatives à la situation familiale et aux aides du type logement, factures énergétiques, activités sportives et culturelles...

### Suivi insertion

Le 2 novembre 2017, nous nous sommes rendus au CPAS de Saint-Gilles où nous avons pu rencontrer Christine Hermant, chargée de projet au sein de la Cellule Insertion, dont l'objectif principal est l'insertion socioprofessionnelle du public par l'acquisition d'une qualification et/ou d'une certification. Elle est directement en contact avec les jeunes qui souhaitent entamer des études ou des formations. Si la plupart des jeunes qui se présentent devant elle sont motivés et veulent poursuivre des études, elle nous confie que bien souvent, étant dans d'autres démarches familiales et administratives et/ou des problèmes liés à la santé ou au logement, ils sont nombreux à abandonner l'idée de faire des études et choisissent plutôt de travailler. *«Le nombre d'étudiants de plein exercice augmente de manière très progressive depuis 2012 alors que le nombre de jeunes suivis, âgés entre 18 et 24 ans, reste relativement constant. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que le jeune public serait de plus en plus demandeur de poursuivre des études de plein exercice et ce, pour répondre aux attentes du marché de l'emploi de plus en plus exigeant en termes de qualification».*

Outre ce besoin de qualification, se lancer dans des études en étant accompagné.e par le CPAS est perçu et vécu surtout, de manière bien plus valorisante que d'être inscrit.e comme demandeur d'emploi. Le jeune choisit sa formation avec son agent d'insertion, ils se voient régulièrement pour en discuter et voir si les études lui conviennent. La cellule Insertion intervient également pour les achats d'ordinateurs, devenus indispensables pour qui entreprend des études. Elle propose aussi des interventions dans les frais de garderie et de crèches pour les mères en reprise d'études.

### Assistance sociale

Via son assistant.e social.e, l'étudiant.e va se voir proposer d'autres aides qui compléteront sa prise en charge par le CPAS. Cela passe entre autres par la

couverture médicale, une aide pour acheter des meubles ou une garantie locative, l'intervention dans les frais énergétiques, l'assurance incendie du logement, la prise en charge des transports en commun ou encore, un budget culture et sport. L'assistant.e social.e établit alors un budget global minimum des besoins de l'étudiant.e. Quand les étudiants ont d'autres dépenses plus exceptionnelles à couvrir, ils doivent recourir à des formulaires de demandes d'intervention et attendre les autorisations d'un comité. *«On est là pour les aider à réussir leurs études en leur ôtant de la tête tous ces soucis d'argent, de problèmes de logement, de santé... Cela reste contraignant car ils doivent en permanence se justifier mais personnellement, j'essaie de m'adapter le plus possible à leurs horaires de cours pour les convoquer»*, nous explique Oumnia Sammoudi, assistante sociale au CPAS de Saint-Gilles<sup>37</sup>.

## **Obligations du contrat**

Comme dans tout contrat, les signataires ont des droits et des devoirs. Les devoirs de l'étudiant.e bénéficiaire sont notamment de travailler au moins 20 jours par an, prouver qu'il ou elle va aux cours et faire tous les efforts possibles pour réussir ainsi que se faire évaluer au moins trois fois par an.

### **b) Les limites du système**

#### **RIS insuffisants pour vivre dignement**

Lors des premiers entretiens avec les étudiant.e.s, les référents établissent un budget minimum du coût de la vie étudiante comprenant les aides précédemment détaillées: logement, nourriture, aide médicale. Pour tous les étudiant.e.s rencontré.e.s, c'est souvent serré et ça ne permet pas de faire face à des dépenses occasionnelles. Ce type de dépenses peut avoir des conséquences dommageables sur la qualité de vie des jeunes et bien entendu, sur leur réussite scolaire. Elias a 22 ans. Il étudie la Gestion d'entreprise via un PIIS au CPAS. *«Je vis au jour le jour en espérant qu'il n'y ait pas d'imprévu. Il m'est arrivé de devoir choisir entre aller chez le médecin parce que j'étais malade, faire réparer mon frigo et me payer une paire de chaussures imperméables»*<sup>38</sup>.

#### **L'obligation de jobber**

La Fédération des Étudiant.e.s Francophones estime, pour sa part, que les étudiant.e.s ne devraient pas avoir à travailler pendant leurs études car *«étudier est un job à temps plein»*. Pourtant, les étudiant.e.s du CPAS sont obligé.e.s de travailler. C'est stipulé dans le contrat PIIS. *«On traite bien souvent les CPAS d'affreux activa-*

37 Entretien du 10 novembre 2017 à Saint-Gilles.

38 Entretien du 6 novembre 2017 à la Ligue de l'Enseignement

teurs parce qu'on ose demander un mois de job par an. À Saint-Gilles, il n'y a pas de règle», explique son président Jean Spinette, «Le jeune doit montrer qu'il est disposé à travailler. On part du principe qu'en général, de nos jours, le jeune jobbe». Au regard de l'aide qui leur est apportée, le CPAS estime que travailler 20 jours, ce n'est pas grand-chose. Pourtant pour des jeunes déjà plus fragilisés que d'autres, devoir travailler à côté de ses études peut avoir des conséquences sur la réussite scolaire. Or, une des autres conditions dans l'attribution de revenus pour les étudiant.e.s, c'est qu'ils puissent montrer qu'ils ont fait tous les efforts possibles pour réussir leur formation...

Certain.e.s étudiant.e.s vivent très bien cette obligation de jobber car cela leur permet de garder un peu l'illusion d'une autonomie par rapport à cet organe de contrôle qu'est le CPAS. Travailler est vécu comme un droit et une liberté. Mais cette autonomie est toute relative et assez illusoire puisque bien souvent, le revenu d'intégration du CPAS n'est tout simplement pas suffisant pour vivre dignement. Pour beaucoup d'étudiants, travailler comme jobiste est financièrement indispensable pour financer leurs études et vivre un peu mieux.

«De plus en plus souvent, le job étudiant n'est plus un bonus mais bien un revenu pour le ménage»<sup>39</sup> explique Christine Hermant, chargée de projet au sein de la Cellule Insertion du CPAS de Saint-Gilles. «Le projet d'étude doit rester le projet principal de la personne mais cela fait souvent l'objet de discussions en entretien avec les jeunes, car chacun a sa réalité financière et son lot de difficultés et de responsabilités à supporter».

Dans le cadre de cette étude, nous avons rencontré Myriam et Alia. Depuis leur adolescence, toutes deux ont toujours eu un job étudiant et elles tiennent à le garder. Myriam est étudiante en médecine en 5<sup>e</sup> année. Suite à un désaccord lié à ses projets d'étude, Myriam est partie de chez ses parents et ne bénéficie plus d'aucune aide de leur part. Elle habite dans un appartement, seule. Elle n'a clairement pas d'autre choix que de travailler les 475 heures autorisées et de calculer ses heures pour ne pas devoir payer d'impôts<sup>40</sup>. Alia, elle, vit avec sa mère et ses sœurs. Elles cohabitent, les filles étudient et toutes travaillent en essayant de ne pas dépasser le maximum fixé par le CPAS, sinon elles risquent d'être pénalisées.<sup>41</sup>

### **Paiement à terme échoué**

Les étudiant.e.s rencontré.e.s ont tou.te.s connu des difficultés liées au paiement de leur revenu d'intégration. Cela est principalement dû au fait que le CPAS paie

39 Entretien du 2 novembre 2017 du CPAS de Saint-Gilles.

40 Entretien du 14 novembre 2017 avec Myriam, chez elle à Saint-Gilles.

41 Entretien du 3 novembre 2017 avec Alia, chez elle à Saint-Gilles.



les étudiants à terme échu, c'est-à-dire en fin de mois. En revanche, les fiches de paie des étudiants arrivent plus tard. Conséquence: les étudiants touchent leur revenu d'intégration plein puis, au vu des fiches de paie et si l'étudiant a trop travaillé, les assistant.e.s leur retirent l'excédent. Ces calculs faits en interne au CPAS se répercutent directement sur les étudiant.e.s qui ne peuvent jamais réellement savoir ce qu'ils ou elles vont toucher par mois.

### **Des «bons» et des «mauvais» CPAS...**

La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration dit qu'une fois inscrit dans un CPAS, le jeune doit y rester jusqu'à la fin du contrat et des études. Or, dépendre du CPAS d'une commune plutôt que d'une autre peut s'avérer être extrêmement inégal en termes d'aide. Les communes bruxelloises les «plus pauvres» sont aussi celles qui prennent en charge le plus d'étudiants. Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht comptabilisent à elles seules 4.143 étudiants RIS en 2015 sur les 6.772 que comptabilisait la Région toute entière, soit 61 % des étudiants<sup>42</sup>.

Une véritable injustice réside dans le fait que les CPAS ne développent pas tous la même politique, notamment par manque de moyens. Il nous a été rapporté qu'il arrivait qu'un.e étudiant.es se voit accorder un taux cohabitant alors qu'il ou elle était isolé.e<sup>43</sup>. Une différence de rentrée d'argent très conséquente puisque la personne isolée touche environ 890 euros du CPAS alors que le cohabitant lui, seulement 595 euros<sup>44</sup> (chiffres octobre 2017).

### **Dépendants de l'arbitraire**

Émarger au CPAS reste une démarche assez dévalorisante pour les étudiant.e.s rencontré.e.s. Si les CPAS tentent d'offrir une aide personnalisée pour chaque bénéficiaire, le problème fondamental réside dans le fonctionnement même de l'aide. C'est l'assistant.e social.e qui décidera quoi, combien et quand, ce qui est plutôt mal vécu. Par ailleurs, cette dépendance financière peut mettre à mal les études. S'ils bénéficient de nombreuses aides, il arrive régulièrement que les étudiant.e.s doivent se débrouiller quand une dépense est imprévue et pourtant liée à leur formation.

Au moment de notre entretien<sup>45</sup>, cela faisait un mois et demi que Myriam attendait une réponse de son assistante sociale au sujet de l'achat d'un ordinateur. *«J'ai aussi introduit une demande pour un livre à 90 euros mais mon assistante ne*

---

42 Chiffres sur le «Droit à l'intégration sociale: précarité et l'aide sociale». Août 2016. En ligne sur [www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)

43 Entretien avec Benjamin, le 14 novembre 2017.

44 Entretien avec une assistante sociale du CPAS de Saint-Gilles, le 10 novembre 2017.

45 Entretien avec Myriam, le 14 novembre 2017.

*me répond pas. Au bout de quelque temps, j'en avais tellement besoin que j'ai dû emprunter de l'argent. Je dois de l'argent à un ami. Ce n'est pas confortable».*

*«Cette relation de domination est d'une violence inimaginable tant qu'on ne l'a pas vécue», explique Benjamin, ex-étudiant mais toujours bénéficiaire du CPAS et diplômé en sociologie. «On m'a accusé de vouloir profiter du système et de tricher mais j'ai pu me défendre. Ce n'est vraiment pas le cas de tout le monde. Chacun a ses bagages, sa culture, ses connaissances ou non des codes de fonctionnement de la société, de la bureaucratie belge...».*

*«Le CPAS c'est une aide et une menace à la fois. On nous aide à sortir la tête de l'eau mais on nous laisse quand même patauger dedans. On nous en sort pas vraiment, mais on doit dire merci. Niveau estime de soi, ce n'est vraiment pas terrible» - Elias, 22 ans, étudiant.*

## CONCLUSION

Nous avons vu que la pauvreté des familles gagne du terrain et qu'elle est un facteur rendant difficile l'accès aux études supérieures pour la jeunesse actuelle.

De plus, nous avons constaté que malgré une démocratisation de l'accès aux études, les montants des bourses et le nombre de bourses disponibles sont insuffisants pour répondre à la quantité de demandes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En outre, depuis les récentes mesures d'exclusion du chômage, la capacité pour les jeunes à se lancer dans des études dépend aussi de leur passé scolaire et de leur âge. S'ils ont doublé ou «galéré», mieux vaut peut-être aller au chômage que de risquer une formation qui ne débouchera pas tout de suite sur un emploi stable et surtout, leur fera perdre leurs droits au chômage... Ont-ils encore le «temps» d'envisager des études ou vaut-il mieux se mettre à travailler tout de suite? Un non-choix institutionnalisé, alors que l'éducation est un droit fondamental et universel.

En fin de partie, nous avons pris connaissance du nombre de plus en plus important d'étudiant.e.s qui recourent aux aides du CPAS pour pouvoir financer leurs études. Si elles permettent à certain.e.s de se lancer, elles n'en restent pas moins insuffisantes et précarisantes. La face cachée de ces aides réside principalement dans l'arbitraire des décisions dû au fonctionnement même des CPAS qui fait reposer sur les travailleurs sociaux, les budgets accordés ou non aux demandeurs. Cela instaure un climat de méfiance assez malsain et peu sécurisant pour les étudiant.e.s.

2<sup>E</sup> PARTIE :  
LES INDICATEURS DE  
LA PAUVRETÉ CHEZ LES  
ÉTUDIANT.E.S

## INTRODUCTION

*«L'enseignement supérieur est le reflet de sa société et la société est le reflet de son enseignement. Les deux s'influencent. Pourtant, de nos jours, aucun des deux ne va dans le sens du bien-être de tous et des droits de chacun» - Coralie Sampaoli, Secrétaire générale de la FEF*

Dans cette deuxième partie, nous allons répertorier les différents indicateurs socio-économiques liés à la pauvreté et susceptibles d'impacter sur la réussite scolaire des étudiant.e.s de l'enseignement supérieur de plein exercice en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous verrons en quoi le coût et la longueur des études limitent déjà les choix des étudiant.e.s «plus modestes».

Nous aborderons la problématique de l'offre insuffisante de logements publics en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui impacte directement sur le coût des études.

Nous constaterons qu'un.e étudiant.e sur deux a besoin de travailler pour financer ses études. Quelles peuvent être les répercussions sur les études?

Nous nous arrêterons aussi sur la santé des étudiant.e.s et sur leur non-recours aux soins durant cette période d'études, sur les risques d'endettement et sur la prostitution étudiante, phénomène en constante augmentation.

Enfin, nous verrons combien la pauvreté influe considérablement sur la confiance et l'image que les jeunes ont d'eux-mêmes.

### I. CHOIX D'ÉTUDES

#### a) Accès aux études

Comme a pu le montrer le sociologue Pierre Bourdieu, chacun.e est fortement marqué.e par trois phénomènes: le parcours scolaire antérieur, le capital culturel de sa famille et les représentations ou attitudes de la famille par rapport aux études. La première conséquence grave de cet appauvrissement des familles, c'est que pour beaucoup de jeunes, les études supérieures ne sont tout simplement pas une option. Les jeunes se projettent davantage dans un job qui pourra leur permettre de gagner de l'argent pour la famille ou pour prendre leur autonomie. *«Les aspirations d'études supérieures des jeunes sont fortement imprégnées d'autosélection. À parcours scolaire antérieur égal, le dernier diplôme des parents, le capital culturel incorporé mais aussi le rapport des parents aux études de leurs enfants ont une influence qui peut expliquer pourquoi les étudiants de première génération s'auto-excluent de l'enseignement universitaire»<sup>46</sup>.*

---

46 MAROY, C., VAN CAMPENHOUDT, *Démocratisation ségrégative de l'enseignement supérieur en Belgique francophone: le poids de l'autosélection et des familles*. 2010. Page 89-106.

Par ailleurs, la Belgique fait mauvaise figure en termes d'inégalité scolaire, pointe l'Unicef dans un rapport de 2016. *«L'ascenseur social que l'école doit représenter semble en panne, avec l'effet de cascade que l'on connaît, caractérisé par de nombreux redoublements et une relégation trop rapide vers l'enseignement spécialisé. L'écart entre les élèves qui obtiennent des résultats 'moyens' et les élèves qui obtiennent de 'mauvais' résultats est extrêmement grand. Ceci est non seulement préjudiciable pour les enfants concernés, mais c'est un énorme gaspillage de talents qui affaiblit également le ressort social et économique de notre société et nuit à sa cohésion sociale. Le recul des inégalités à l'école est l'un des plus gros défis que la Belgique doit assumer aujourd'hui et dans les années à venir<sup>47</sup>».*

Dans l'enseignement secondaire, 21 % des élèves dont les parents vivent sous le seuil de pauvreté, ont un retard scolaire, contre 11 % pour les autres. Par ailleurs, le pourcentage de personnes quittant prématurément l'école, c'est-à-dire les élèves qui quittent l'enseignement secondaire, sans diplôme, s'élève à 10,1 % en 2016. La moyenne européenne est de 10,7 %. Cette proportion est bien plus élevée en Région bruxelloise avec 14,8 % contre 6,8 % en Flandre et 10,3 % en Région wallonne<sup>48</sup>.

*«Les enfants issus de milieux défavorisés présentent plus de risques d'échec scolaire, mais les jeunes moins instruits auront aussi plus de risques de ne pas trouver de travail suffisamment bien rémunéré pour vivre dignement<sup>49</sup>».*

L'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique), faisait savoir à la fin du mois de novembre 2017, que de plus en plus de jeunes entre 18 et 24 ans disparaissaient même des radars<sup>50</sup>. Les «Neet» (Not in Education, Employment or Training : ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) ont quitté la vie scolaire, mais restent en dehors du marché du travail. La majorité d'entre eux/elles a un faible niveau scolaire. En 2016, à Bruxelles, 19.8 % des jeunes étaient dans cette situation. En Wallonie, ils sont 16.4 %, pour un taux de 9.8 %, en Flandre.

---

47 UNICEF. *«Enfants des pays industrialisés: les mêmes chances pour tous?»*. 14/04/2014. In: [www.unicef.be/fr/enfants-des-pays-industrialises-les-memes-chances-pour-tous/](http://www.unicef.be/fr/enfants-des-pays-industrialises-les-memes-chances-pour-tous/)

48 Selon la Stratégie Europe 2020, le pourcentage de jeunes déscolarisés prématurément doit passer sous les 10% ; la Belgique a fixé son propre objectif à un abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 9,5 % pour 2020. In: [www.luttepauvrete.be/chiffres\\_enseignement.htm](http://www.luttepauvrete.be/chiffres_enseignement.htm)

49 *Baromètre social: Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2017*. Page 6.

50 In: [www.iweeps.be/indicateur-statistique/18-24-ans-situation-de-neet-a-lemploi-enseignement-formation/](http://www.iweeps.be/indicateur-statistique/18-24-ans-situation-de-neet-a-lemploi-enseignement-formation/). Dernières données régionales disponibles au 01/12/2017.

## b) Choix de filières

Pour celles et ceux qui accèdent aux études supérieures, le choix de la filière est souvent plus limité en fonction du type d'enseignement secondaire que le jeune a fréquenté et si ses conditions de vie sont précaires.

*«La relation entre la relégation scolaire et la pauvreté n'est plus à prouver. Faire de prestigieuses études annonciatrices d'un avenir radieux est plus souvent une question de moyens économiques que de talent individuel. Un enfant dont les parents sont pauvres sera bien plus à risque de se retrouver dans les filières professionnelles - qui devraient être des filières d'excellence mais qui sont devenues avec le temps des filières de relégation - ou en enseignement spécialisé»<sup>51</sup> – Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant.*

Dans son accompagnement des étudiant.e.s en PIIS, Christine Hermant, chargée des projets d'insertion des jeunes, constate pour sa part que la majorité des demandes concernent des études en écoles supérieures. Les jeunes sont nombreux à faire le choix d'un parcours d'études plus court et directement professionnalisant. Ce choix de filière semble donc influencé tant par les situations financières des étudiant.e.s que par ce qu'ils/elles pensent plus accessible en termes de «chances de réussite».

Une enquête française sur «Les vies étudiantes» menée par l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) en 2012, indique que «Le type d'études qui constitue un facteur discriminant est aussi une variable synthétique car selon le parcours scolaire antérieur, l'origine sociale, le sexe, les étudiants n'ont pas une probabilité similaire de s'inscrire dans les différentes filières».

Pour conclure ce point relatif à l'impact de la pauvreté sur le choix de filières, nous aurons donc perçu combien les inégalités scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles – redoublements excessifs, relégations dans certaines filières – sont une entrave à l'accès aux études supérieures imméritée pour de nombreux jeunes, déjà fragilisés dans leur quotidien. De plus, pour celles et ceux qui parviennent tant bien que mal à y accéder, les choix de filières se limitent en fonction du nombre d'années de la formation, de la portée professionnalisante de celle-ci et du coût des études.

---

51 DE VOS, B. «Pauvreté ou l'infranchissable barrière aux droits de l'enfant», Éduquer. Décembre 2017, n° 134. Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente. Page 26.

## 2. PRÉCARITE DU LOGEMENT

«Les étudiants sont dans la classe d'âge où le niveau de revenus d'activité est le plus faible et le niveau de loyer le plus élevé»<sup>52</sup>

Pour les familles vivant avec peu de revenus, l'idée même d'offrir un kot à son enfant n'est que rarement envisagée, ce qui limite aussi forcément les choix de l'étudiant.e. Soit il/elle reste avec ses parents et s'accommode comme il/elle peut de ce non-choix, soit il/elle part de chez lui/elle et tente l'aventure seul.e ou en colocation. Dans le deuxième cas, l'offre restreinte des logements étudiants publics contraindra la grande majorité des jeunes à se diriger vers le privé où les loyers ne sont nullement encadrés. «La pénurie de kots constatée dans certaines villes et communes étudiantes exerce une pression à la hausse sur les loyers et renforce la précarisation étudiante par l'exclusion ou par difficulté de paiement», souligne la Fédération des Étudiant.e.s dans son enquête sur les conditions de vie des étudiant.e.s<sup>53</sup>.



«La pénurie de kots constatée dans certaines villes et communes étudiantes exerce une pression à la hausse sur les loyers et renforce la précarisation étudiante par l'exclusion ou par difficulté de paiement», souligne la Fédération des Étudiant.e.s dans son enquête sur les conditions de vie des étudiant.e.s<sup>53</sup>.

En France, depuis les années 2000, l'enquête «Conditions de vie des étudiants» constate également «de plus en plus de cohabitations, une insuffisance de l'offre spécialisée et une marchandisation croissante des conditions de logement des étudiants ... Cette marchandisation introduit un facteur de croissance des inégalités

52 GIRET J-F, VELDE C, VERLEY E. 2016. *Les vies étudiantes: tendances et inégalités*. France: La Documentation française.

53 Enquête de la FEF sur les «Conditions de vies des étudiant.e.s.». 11/09/2017. En ligne: <http://fef.be/2017/09/05/les-conditions-de-vie-etudiante-analysees-lors-de-luniversite-dete-de-la-fef/>. Page 15.

liées à l'origine sociale lorsque les loyers augmentent et que les conditions d'accès se renforcent. Les inégalités sociales induites par le marché du logement, sensibles pour l'ensemble des ménages peuvent donc aussi générer, pour les étudiants, une croissance des inégalités en matière d'accès à l'enseignement supérieur»<sup>54</sup>.

Pour les étudiants en contrat avec le CPAS, trouver un logement relève parfois de l'impossible tant ils sont victimes de discrimination de la part des propriétaires ou des agents immobiliers. Dans sa lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances, Unia relève des comportements courants de la part de ces derniers. «Une annonce locative précise «CPAS s'abstenir», «CDI exigé». Un propriétaire ne veut pas louer à un jeune parce qu'il s'inquiète de l'entretien de son bien». Qui plus est, les étudiants peinent à trouver un logement qui ne soit pas exigü et insalubre.

### 3. SANTÉ DES ÉTUDIANTS

L'enquête française met en avant ce lien très fort entre l'indépendance en matière de logement et le non-recours aux soins de santé. «Le renoncement à aller voir un médecin déclaré par les étudiant.e.s est associé à la situation face au logement, et bien évidemment aux revenus qui, naturellement, jouent un rôle dans le renoncement aux soins des plus précaires (...) Près de 3 étudiants sur 10 vivant hors du foyer parental ont déjà renoncé à des soins (...) La famille et le maintien de la relation familiale jouent un rôle non négligeable de protection en matière de santé<sup>55</sup>».

Elle conclut par ailleurs que «tout porte à constater que ce n'est pas l'isolement de chacun de ces événements qui entraîne des situations de vulnérabilité. Au contraire, on perçoit combien tout cela s'inscrit dans un processus cumulatif qui, par conséquent, impacte la santé des étudiant.e.s et plus largement, a des conséquences sur leurs parcours de vie», et donc, sans nul doute, sur leur réussite scolaire.

«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité<sup>56</sup>». Pourtant, comme le rappelle l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), lorsque l'on parle de santé, on oublie souvent la santé mentale, qui, comme la santé physique, est un équilibre entre des facteurs internes et externes propres à chaque personne.

C'est d'ailleurs aux alentours de l'âge de 21 ans, que la plupart des troubles psychiatriques et psychopathologiques font leur apparition. L'enquête menée par

54 GIRET J-F, VELDE C, VERLEY E. 2016. *Les vies étudiantes: tendances et inégalités*. France: La Documentation française. Page 210.

55 GIRET J-F, VELDE C, VERLEY E. 2016. *Les vies étudiantes: tendances et inégalités*. France: La Documentation française. Pages 213-232.

56 In: [www.who.int/about/mission/fr/](http://www.who.int/about/mission/fr/)



l'OVE en 2012 indique que c'est à cet âge qu'apparaissent les premiers épisodes de troubles anxieux pour 75 % des étudiant.e.s. De plus, les premiers abus de substances et les premiers épisodes de troubles de l'humeur se déclenchent entre 20 et 30 ans pour respectivement 50 % des étudiant.e.s. Le problème, c'est que les jeunes personnes souffrantes ne voudront pas reconnaître qu'il y a un souci. Crainte de la stigmatisation, manque de moyens financiers, emploi du temps inadapté, peur du médecin et automédication, sont quelques-unes des raisons invoquées par les étudiant.e.s français.e.s sondé.e.s dans l'enquête.

Par ailleurs, de nombreuses études ont montré qu'un trouble (dépressif, anxieux, abus de substances ou événements traumatiques) non pris en charge conduit à une baisse significative des résultats universitaires ainsi qu'à l'abandon prématuré des études.

#### 4. PRÉCARITE DU TRAVAIL ÉTUDIANT

*«I jeune sur 2 est obligé de jobber pour financer ses études»<sup>57</sup>*

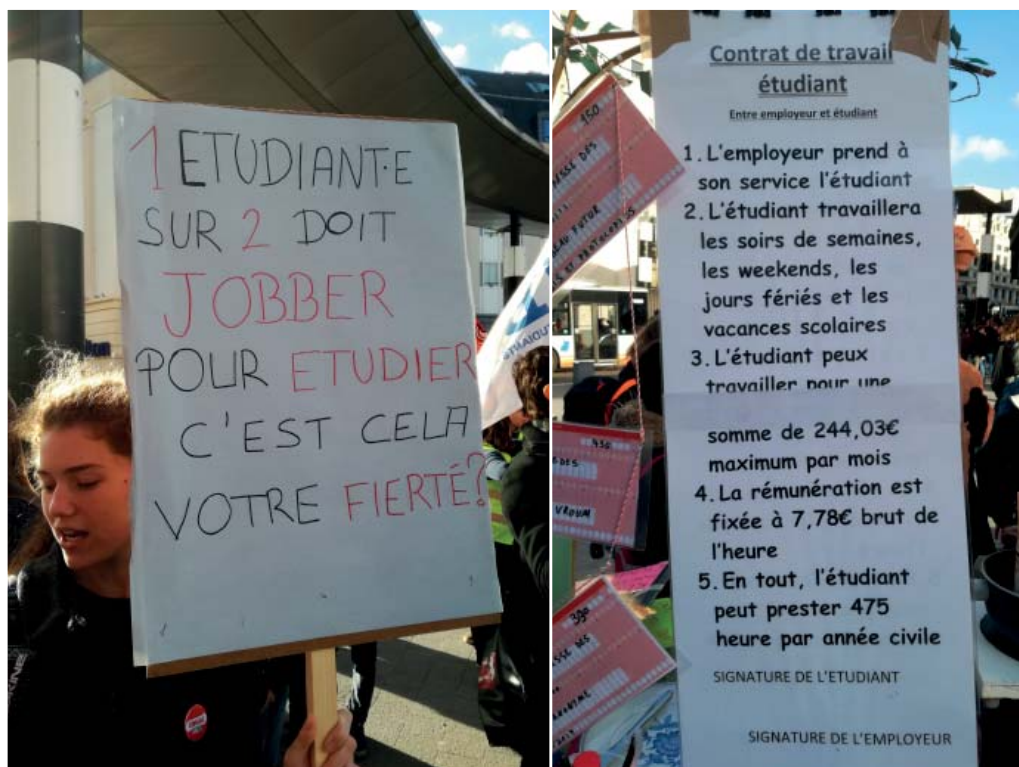
À côté de l'appauvrissement général des familles et de la hausse du coût des études, le développement de flexy job et de contrats de travail à durée déterminée est venu chambouler les équilibres qui existaient auparavant. Il y a de moins en moins de jobs étudiants disponibles et ceux-ci sont de moins en moins en rapport avec les études entreprises. Rarement de quoi en retirer une réelle expérience professionnelle à faire valoir dans le futur. Cette dégradation de l'offre de jobs étudiants pousse les jeunes à accepter de plus en plus n'importe quoi, ce qui peut encore davantage mettre en danger leurs études. Mis sous pression, certains vont travailler à tout prix, peu importe les horaires, y compris pendant les heures de cours, ce que la loi sur le travail étudiant interdit, théoriquement<sup>58</sup>.

À noter que l'enquête annuelle de l'agence d'intérim Randstad 2017 estimait qu'en moyenne un.e étudiant.e gagnait 2.400 euros par an en 2016. Pour 2017, ce montant est tombé à 2.030 euros.

---

57 Enquête de la FEF sur les «Conditions de vies des étudiant.e.s.». 11/09/2017. En ligne: <http://fef.be/2017/09/05/les-conditions-de-vie-etudiante-analysees-lors-de-luniversite-dete-de-la-fef/>. Page 10-11.

58 Loi du 3 juillet 1978 relative au contrat de travail– Titre VII: Le contrat d'occupation d'étudiant. In: [www.emploi.belgique.be/detailA\\_Z.aspx?id=1060](http://www.emploi.belgique.be/detailA_Z.aspx?id=1060)



De plus, l'étudiant.e jobiste est très peu protégé.e en termes de couverture sociale. En réalité, il/elle l'est seulement pour les accidents de travail. Pourtant, il/elle cotise à raison de 2,71 % (le reste, 5,42 %, revient à l'employeur). Dans les faits, si l'étudiant.e est malade ou s'il/elle souhaite prendre congé, ce n'est simplement pas possible puisqu'il/elle n'est pas couvert.e.

Depuis 2005, la réglementation du travail étudiant n'a cessé de se détériorer pour les jobistes eux-mêmes. Avant cela, les étudiant.e.s ne pouvaient travailler que durant l'été, pour une période d'un mois. S'ils/elles prestaient davantage d'heures, ils/elles passaient sous régime des cotisations sociales ordinaires. Dès 2005, il est décidé que les étudiant.e.s peuvent jobber 23 jours durant l'année et 23 jours pendant les vacances scolaires. Et en 2012, leur travail est encore augmenté à 50 jours par an, peu importe quand dans l'année. Par ailleurs, une journée de travail était comptabilisée, même si le jeune n'avait presté qu'une heure. En cela, il s'agissait d'une sécurité pour l'étudiant.e. Celle-ci a finalement été abandonnée quand au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été décidé de compter en heures de travail et plus en jours. «*Désormais, le régime sous cotisations réduites est porté à 475 heures maximum par année civile, qu'importe donc le nombre de jours de*

travail. Cette flexibilisation à outrance fait de l'étudiant le «bouche-trou parfait»<sup>59</sup>.

En France, la question de la place du job dans la vie des jeunes étudiant.e.s est très présente et ce, depuis déjà deux décennies. Des études ont mis en évidence que si un jeune travaille plus de quinze heures par semaine, son taux d'échec double<sup>60</sup>. «Ces activités permettent aux jeunes d'améliorer leurs conditions de vie, quand elles ne participent pas au financement ou cofinancement de leurs études. Parfois prenantes, elles peuvent s'avérer concurrentes des études et entraîner échecs et décrochages, ce qui en fait aujourd'hui un enjeu dans l'évolution de l'enseignement supérieur. De plus, bien que concernant les étudiants de tous les milieux, leur développement dans une optique de financement des études en fait également un enjeu politique qui touche à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur».

À noter que les femmes sont ici aussi, davantage touchées par les inégalités. Dans son dossier du mois de septembre 2017 consacré au job étudiant, le Collectif pour la Solidarité Contre l'Exclusion, rappelle que «ces étudiants sont en majorité des femmes (54 %), en proportion de leur majorité équivalente dans les études supérieures. Il semble qu'elles soient, comme dans la vie professionnelle ultérieure, davantage concernées par les emplois les moins bien payés (55,31 % des jours de travail pour seulement 53,54 % des revenus)».<sup>61</sup>

L'enquête annuelle de l'agence d'intérim Randstad 2017 fait également ce constat d'une différence de traitement ténue que l'on soit un homme ou une femme. Le premier empoche 2.166 euros contre 1.904 euros pour la femme. Les étudiants gagnent en moyenne 11.1 euros de l'heure contre 10 euros de moyenne pour les étudiantes.

## 5. RISQUES D'ENDETTEMENT

Étudier coûte en moyenne 10.000 euros. Peu de familles peuvent se permettre cela et à priori, aucun jeune de 18 ans n'a les moyens de se prendre un appartement même s'il jobbe par ailleurs. Cette période estudiantine est d'ailleurs très communément reconnue comme une période de difficultés. Le problème, c'est qu'elle peut être le déclencheur d'un appauvrissement, voire d'un endettement plus permanent sur le long terme.

59 MARTENS Y. 09/2017. «Mon travail, c'est d'étudier!». Ensemble N°94. Page 6.

60 GIRET J-F, VELDE C, VERLEY E. 2016. *Les vies étudiantes: tendances et inégalités*. France: La Documentation française.

61 Données issues des statistiques annuelles complémentaires de l'ONSS, concernant le travail étudiant. En ligne: [www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/statistiques-en-ligne/statistiques-annuelles-complementaires-travail-etudiant](http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/statistiques-en-ligne/statistiques-annuelles-complementaires-travail-etudiant)

Au CPAS de Saint-Gilles, le fait est que les étudiant.e.s viennent de plus en plus tard frapper à leur porte, notamment en cours de parcours d'études quand leur situation financière est devenue insoutenable.

C'est le cas de Benjamin aujourd'hui diplômé en sociologie, bénéficiaire du CPAS depuis ses années de master. *«Pendant mes premières années de bachelier, j'allais à Mons, juste à côté de chez moi, j'avais une bourse et je jobbais au restaurant du campus. La vie n'était pas chère et le service social de l'unif m'a bien aidé. Mes parents étaient là aussi pour me loger, me nourrir. Pour le master, en revanche, j'ai dû bouger à Bruxelles, prendre un kot, m'acheter à manger, payer mes sorties et la vie à Bruxelles était plus cher évidemment. A l'ULB j'étais un numéro et même si j'avais une bourse plus conséquente pour le kot, ce n'était pas du tout suffisant. A ce moment-là, mes parents m'ont aussi clairement dit qu'ils n'arrivaient plus à suivre. J'ai essayé un temps de me serrer la ceinture. J'avais un logement mais rien dedans à part une table et un ordinateur. J'aurais pu vendre mon âme pour un prêt fallacieux genre Cetelem... d'autres le font et s'endettent. Un ami m'a parlé du CPAS et j'ai pu éviter cela mais pour beaucoup de jeunes qui se font recaler, l'endettement est inévitable».*

## 6. PROSTITUTION ÉTUDIANTE

La rentrée de septembre 2017 fut marquée par cette affaire de Sugar-dating, où un site internet de rencontres proposait de mettre en relation des hommes riches et des femmes jeunes. Des camions publicitaires se postaient devant les universités et Hautes écoles de Bruxelles et de Paris, notamment, et incitaient littéralement les étudiantes à la prostitution. Via ce «site de rencontres», les jeunes femmes se voient offrir un support juridique ou administratif, voire médical, ou offrir des biens de type informatique ou encore des vêtements, contre une «mise à disposition sexuelle».

Même si la prostitution étudiante existe depuis longtemps, elle est en augmentation et elle se cristallise davantage depuis l'apparition des nouvelles technologies. Une étude bruxelloise sur les nouvelles formes de prostitution<sup>62</sup> démonte le mythe d'une jeune prostitution «d'agrément» et souligne que dans 30 à 50 % des cas, c'est bien la précarité qui pousse les étudiant.e.s rencontré.e.s, à la prostitution. *«Elles sont augmentées en cas d'isolement, de rupture avec les liens familiaux et sociaux, en cas d'éloignement des services sociaux et de déconnexion progressive de la réalité institutionnelle»*, comme le soulignent les auteur.e.s Renaud Maes, professeur de sociologie et Chedia Leroji, chercheuse indépendante. Ils ont tous deux

---

62 Étude commanditée fin 2016, par le cabinet de la ministre bruxelloise en charge de l'Aide aux personnes, Céline Fremault (cdH).

mené cette étude à partir de témoignages. Ils estiment qu'ils et elles sont au moins 1.800 à se prostituer.

*«La prostitution est en constante augmentation et elle s'appuie sur la précarisation grandissante des étudiants. Si l'on veut réellement endiguer cette prostitution, il ne suffit pas d'empêcher que la publicité arrive aux étudiants mais il faut faire en sorte qu'elle ne soit pas pertinente et lutter contre la précarité!»<sup>63</sup>*

## 7. ESTIME DE SOI

*«À ce manque d'argent qu'on appelle 'pauvreté' s'ajoutent une série de difficultés, de stigmatisations et de discriminations qui plongent les familles pauvres et leurs enfants dans une spirale d'exclusions dont il est très difficile de se sortir. Les conséquences de la pauvreté sur l'égalité des chances ainsi que sur la construction identitaire des enfants des familles qu'elle frappe sont énormes. Les souffrances physiques et psychologiques qu'entraîne la pauvreté sont également loin d'être négligeables» - Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant*

Quelles chances de réussite peut-on espérer dans la vie sans la confiance en soi? Comment trouver cette confiance si personne ne vous la donne? Comment se lancer dans des études et croire en soi, quand tout vous rappelle que vous êtes trop pauvre pour étudier, pas assez malin pour intégrer l'université et pour vous insérer dans la société? Aujourd'hui, être pauvre, c'est se sentir coupable et pas capable. La pauvreté est chassée, contrôlée, cachée. La menace plane en permanence et rares sont ceux qui en sortent indemnes. Cette méfiance ambiante influe directement sur la confiance et l'estime de soi des personnes qui en sont les victimes, comme les étudiant.e.s bénéficiaires du revenu d'intégration du CPAS.

*«La misère c'est pas un manteau que tu mets de temps en temps quand ça te chante. C'est un manteau que tu portes tout le temps. Tu te rends compte qu'il t'enserre de plus en plus et tu t'y habitues» - Benjamin, 25 ans, bénéficiaire du CPAS.*

---

<sup>63</sup> «Belgique. Sur les campus, une campagne publicitaire invite les étudiantes à se prostituer». Courrier International. 26/09/2017. IN: [www.courrierinternational.com/article/belgique-sur-les-campus-une-campagne-publicitaire-invite-les-etudiantes-se-prostituer](http://www.courrierinternational.com/article/belgique-sur-les-campus-une-campagne-publicitaire-invite-les-etudiantes-se-prostituer)

## CONCLUSION

Pour les étudiant.e.s plus précarisé.e.s, l'accès aux études et la réussite d'une formation sont tributaires de nombreux facteurs extérieurs à leur bonne volonté, à commencer par leurs conditions de vie: famille en détresse, démarches administratives lourdes notamment en matière de logement mais aussi de demandes de bourses et autres aides, stress, job étudiant précarisant, risques d'endettement, santé détériorée, manque de confiance ... Nous avons d'ailleurs constaté qu'une difficulté en entraîne souvent une ou plusieurs autre(s) et nous pouvons à présent imaginer à quel point cela se répercute sur les études, mettant à mal le projet d'avenir de jeune.

En outre, nous avons vu comment la paupérisation des étudiant.e.s s'est aggravée suite aux exclusions du chômage, à la flexibilisation des jobs et à l'allongement des études et de fait, à l'augmentation des coûts que cela engendre. Par conséquent, dans la dernière partie de cette étude, nous avons souhaité présenter ce qui a été mis en place par les pouvoirs publics pour venir en aide aux étudiant.e.s. de plus en plus précarisés et nous avons complété ces mesures par des propositions issues des différentes organisations de terrain.



3<sup>E</sup> PARTIE:  
PISTES POLITIQUES POUR  
UN ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ACCESSIBLE  
À TOU.T.E.S LES  
ÉTUDIANT.E.S

## INTRODUCTION

Nous avons montré comment l'appauvrissement des familles, l'augmentation du coût des études et le manque d'allocations aux études ne permettaient pas à tous les jeunes d'envisager et donc de pouvoir concrètement accéder aux études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons constaté à quel point cet appauvrissement et ce manque de moyens vis-à-vis des étudiant.e.s pouvaient peser sur leurs conditions de vie et sur leurs chances de réussite scolaire. Jobs étudiants précarisants, stress, non-recours aux soins de santé, logements trop coûteux, endettement...

Dans cette dernière partie, nous avons rassemblé les différentes mesures déjà mises en place par les pouvoirs politiques afin de promouvoir un enseignement supérieur plus égalitaire en termes d'accès et de réussite. Nous proposons également un tour d'horizon des solutions concrètes émanant des organisations d'étudiant.e.s et des associations actives dans la lutte contre la pauvreté.





## I. PISTES CONCRÈTES DU TERRAIN

### a) Un refinancement s'impose

Depuis 1998, l'enveloppe globale de financement des Hautes écoles et des universités est restée inchangée. 25 ans donc que leurs budgets sont identiques alors que le nombre d'étudiant.e.s augmente. Selon le service des statistiques de la FWB, les dépenses budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles par étudiant.e universitaire auraient diminué en termes réels de 6 % entre 1998 et 2008<sup>64</sup>. Par ailleurs, en comparaison avec les autres pays de l'OCDE, le financement de l'enseignement supérieur en FWB tombe à 13 % de moins que la moyenne, et même à 23 % de moins qu'en Flandre et en France<sup>65</sup>.

Dans la Déclaration de Politique Communautaire 2014-2019, le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), annonçait une enveloppe de 107,5 millions d'euros supplémentaires à étaler sur quatre années<sup>66</sup>, tout en maintenant l'enveloppe fermée. En termes de refinancement structurel de l'enseignement supérieur, rien de concret. Au mieux, il faudra attendre 2020 et un nouveau gouvernement pour pouvoir assister à un éventuel changement<sup>67</sup>.

La Fédération des Étudiant.e.s francophones demande que le budget pour l'enseignement supérieur atteigne les 2 % du PIB (environ 1,3 % actuellement), en insistant sur l'importance de la manière dont on attribuera les subsides supplémentaires, comme l'explique Coralie Sampaoli. «*Si on ouvre l'enveloppe du financement et qu'on subsidie mieux les services sociaux des établissements, on pourra attribuer plus d'aides et diminuer le coût des minervaux et des frais. Actuellement, les établissements mettent peu de choses en place pour aider les étudiants sans que ce ne soit un surcoût ou une surcharge. Il faut augmenter leurs moyens et les orienter vers les étudiants*».

Comme convenu dans le Pacte de New York ratifié par la Belgique en 1983, il faut aller vers une diminution du coût des études. Toujours selon la FEF, il faut se diriger vers «*une harmonisation vers le bas et une réduction générale de l'ensemble des minervaux, sans aucune discrimination entre Universités, Hautes écoles, école supérieure des Arts, pour tendre vers la gratuité*». Dans l'attente d'une gratuité, la FEF demande que le gel du minerval inscrit dans le décret du 19 juillet 2010 soit maintenu et que tous les frais d'inscription supplémentaires ou complémentaires

64 DETROUX L., «*Les principes du financement de l'enseignement supérieur en Communauté française*». Page 159.

65 «*Il faut 50 millions par an pour sauver l'enseignement supérieur*». 24/10/2017. En ligne: [www.lecho.be](http://www.lecho.be)

66 Décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, publié au Moniteur Belge le 5 août 2016.

67 IN: [www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=dpc2014-2019](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=dpc2014-2019)

au minerval soient abrogés.

Dans un courrier adressé au ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et la Fédération des CPAS Bruxellois demandent qu'une réflexion approfondie sur la législation actuelle en matière d'allocations d'étude soit entreprise «afin de développer une vision à long terme dans l'aide apportée par la Communauté française aux étudiants». Cette réforme des allocations d'études devrait s'apparenter selon ces organisations, à ce qui



est entrepris sur le long terme avec le Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

### **b) Pour une autonomisation des étudiant.e.s**

Dans une analyse publiée en février 2017<sup>68</sup>, La Ligue des familles, la Fédération des Étudiant.e.s francophones et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté revendiquaient communément la construction d'un système d'aide à la vie étudiante, juste et durable, en cohérence avec les réalités vécues par les étudiant.e.s. Pour y parvenir, l'allocation moyenne par étudiant.e doit être augmentée pour couvrir toutes les dépenses liées aux études qui sont actuellement supportées par les fa-

68 BERTRAND F, CHABERT D (dir.). «Pour un accès aux études supérieures plus juste et inclusif». 21/02/2017. IN: [www.laligue.be/association/analyse/2017-02-acces-etudes-sup-bourses](http://www.laligue.be/association/analyse/2017-02-acces-etudes-sup-bourses)

milles et les étudiant.e.s. En termes d'accessibilité aux bourses, la FEF et la Ligue des familles proposent conjointement de mener une réflexion sur l'automatisation de l'octroi des bourses et de mettre en place un portail global d'information clair et efficace pour les étudiant.e.s et les familles. La Ligue des familles précise qu'il faut renforcer les services d'allocations d'études afin d'améliorer le délai de traitement des demandes et de permettre, à terme, le versement de l'allocation dès la rentrée.

*«La composition sociale des diplômés reste très différente de celle des primo-inscrits. C'est aussi en cela qu'on voit que la démocratisation n'est pas complète. Les raisons de ces échecs sont évidemment diverses, mais la difficulté de financer des études en est une. Sans revenu stable, l'étudiant ne peut se consacrer à 100 % à ses études, voire, va se restreindre dans son choix d'études. Sans une famille ou une bourse solide, qui se lancera dans des études de médecine?»<sup>69</sup>, Ludovic Voet, responsable des Jeunes CSC explique, dans la revue du Collectif pour la Solidarité et contre l'exclusion, que pour permettre à tout un chacun de pouvoir financer ses études, le syndicat propose de passer par une allocation d'autonomie pour les étudiant.e.s. Le jeune y serait financé et considéré comme «un adulte autonome, non dépendant des revenus de ses parents ou de leurs choix parfois différents, et non dépendant du travail étudiant, en droit d'accéder à notre système de Sécurité sociale».*

Dans une optique d'une plus grande autonomisation des étudiant.e.s, la FEF demande pour sa part, que les allocations familiales soient directement perçues par l'étudiant.e au lieu de les verser à sa famille et ce, à partir du moment où il/elle est inscrite dans l'enseignement supérieur. La FEF évoque l'instauration d'un statut étudiant ou un statut du jeune, pour ne pas discriminer celles et ceux qui ne souhaitent pas étudier. Se pose évidemment la question de la protection sociale de cette tranche d'âge de la population, dépendante soit de ses parents, soit du chômage, soit du CPAS.

Par ailleurs, passer par les CPAS, ces organismes de lutte contre la pauvreté, pour financer les études de jeunes désireux de se former est, selon le président du CPAS de Saint-Gilles, Jean Spinette, un choix particulièrement pauvre en termes de vision politique. *«Ce sont les politiques sociales actuelles et les exclusions du chômage qui ont renvoyé ce jeune public vers les CPAS. C'est quand même paradoxal d'envoyer ces jeunes dont le job est d'étudier, dans le service qui est censé lutter contre la pauvreté? C'est à mon sens, un vrai problème. Une vraie réflexion de société doit avoir lieu par rapport à quel type d'aide on doit aux étudiants. Est-ce que les CPAS évoluent d'un régime d'aide contre la grande pauvreté à un régime d'intervention plus univer-*

69 MARTENS Y. «Mon travail, c'est d'étudier!». Dossier sur le travail étudiant. 09/2017. Ensemble! revue du Collectif Solidarité contre l'Exclusion n°94. Page 17.

selle, avec un glissement tout de même insidieux du régime de la sécurité sociale vers celui de l'assistance publique? Est-ce là réellement ce que nous poursuivons comme objectif de société? Dans ce cas, il faudrait selon moi, envisager de prévoir un autre type d'aide plus spécifique à l'étudiant et qui ne serait pas un revenu d'intégration».

### **c) Augmenter l'offre de logements et de transports publics**

«Les transports et les logements sont les postes de dépenses les plus importants annuellement pour les étudiant.e.s», comme le rappelle la FEF après avoir interrogé 3.000 étudiant.e.s du supérieur. Elle a par ailleurs mené une campagne sur cette thématique en 2015-2016. Ses revendications sont claires: un réinvestissement dans les services publics, un pass étudiant qui tend vers la gratuité pour l'ensemble des transports publics et un gel des tarifs des transports en commun. Il faut supprimer cet âge limite d'accès à un tarif réduit fixé à 25 ans. Actuellement, les jeunes étudient plus tard, parce que les études se sont allongées et que les taux de redoublement sont élevés en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi, les étudiant.e.s demandent à ce que des tarifs préférentiels leur soient accessibles après 25 ans. La Ligue des familles plaide pour l'instauration d'un pass multi-réseaux gratuit, délivré automatiquement en amont du traitement de la demande d'allocation d'études.

Nous l'avons vu, le budget relatif au logement constitue pratiquement 50 % du budget de l'étudiant.e qui ne vit plus chez ses parents. Selon la FEF, 4 étudiant.e.s sur 5 résident dans des logements privés tandis qu'une minorité a accès aux logements publics. En cela, il devient urgent de développer un parc de logements publics abordables et de qualité pour accueillir beaucoup plus de jeunes. La FEF propose que soient construites des agences immobilières sociales étudiantes. Celles-ci rempliraient deux fonctions, à savoir: informer les jeunes sur l'état du parc locatif, les droits et les démarches et assurer l'entretien des biens et garantir les loyers. Pour endiguer les discriminations subies par les étudiant.e.s en matière de logement, la FEF prône également la mise en place d'un bail étudiant fixant la durée du bail (10 mois avec possibilité de l'allonger à 12 mois), une garantie locative limitée à un mois, des conditions de résiliation plus souples, la résolution de conflits par un médiateur, les modalités de sous-location, les modalités de réparation et de travaux.

### **d) Engager les différents niveaux de pouvoirs politiques**

Le 17 octobre 2017, le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt, a annoncé le lancement d'une étude spécifique pour mesurer le phénomène de pauvreté étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il entend réaliser un cadastre des différents régimes d'aides à disposition des jeunes en difficulté et

relever toutes les politiques en matière de lutte contre la pauvreté qui influencent la vie des étudiant.e.s, et ce, à tous les niveaux de pouvoir. Il s'agit notamment de la politique du logement, matière régionale, de la politique en matière de bourses d'études relatives à la Fédération Wallonie-Bruxelles, de revenus minimaux (CPAS et donc, communes), des soins de santé relevant du Fédéral, de l'assistance offerte par les plannings familiaux ...

Le ministre annonce pour 2018, l'organisation d'un Forum national avec l'ensemble des acteurs et des niveaux de pouvoir. Son thème: «Paupérisation de la population étudiante, une fatalité? Une stratégie concertée de lutte contre la pauvreté étudiante». Le ministre déclarait à ce sujet que «cette initiative débouchera entre autres sur la création d'un guide pratique inédit des aides et services disponibles pour les étudiants du supérieur en Wallonie et à Bruxelles»<sup>70</sup>.

## 2. VISION ET OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT

Les organisations de terrain s'accordent à dire que le refinancement de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles doit s'accompagner d'une redéfinition des objectifs de notre enseignement supérieur et de notre système éducatif en général. Il est inégalitaire et continue de reléguer à chaque niveau, primaire - secondaire et supérieur, les élèves issus des milieux plus populaires, diminuant drastiquement leurs chances d'accéder aux études supérieures de leur choix, d'obtenir un diplôme et d'avoir accès à l'emploi.

Coralie Sampaoli de la FEF partage ses interrogations et ses inquiétudes :*«Quel financement pour quelle redistribution des moyens? Comment les orienter correctement vers les besoins sociaux actuels? Surtout, quelle vision de notre enseignement veut-on offrir aux étudiant.e.s de demain?»*



70 IN: [www.rtbf.be/info/belgique/detail\\_marcourt-les-etudiants?id=9738973](http://www.rtbf.be/info/belgique/detail_marcourt-les-etudiants?id=9738973)

*Dans quel cadre voulons-nous que les étudiants évoluent? Quelle pédagogie? Quelles aides à la réussite? Il en va de la responsabilité des pouvoirs politiques de définir cette vision et de la traduire concrètement dans des mesures phares».*

Pour la FEF, en multipliant les procédures de sélection à l'entrée de certaines formations, la liberté de choix des étudiant.e.s. est bafouée et toute une partie de la population déjà fragilisée se sent exclue du processus et se décourage. Ces tests, qu'ils soient contraignants ou non, ne tiennent pas compte de la motivation et de la personnalité de l'étudiant.e. Pour rendre les universités plus accessibles et moins élitistes, il faut stopper cette exclusion des couches les plus populaires de la population.



# CONCLUSIONS

Nous avons vu combien la formation intellectuelle des jeunes est toujours inégalitaire et continue de diplômer certain.e.s et pas d'autres, et cela, sur base de leurs revenus, ce qui est en désaccord complet avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié à New York par la Belgique, il y a pourtant 35 ans. Nous avons abordé la baisse du taux d'octroi des allocations d'études par rapport à un nombre toujours grandissant d'étudiant.e.s demandeur.euse.s. Nous avons pris conscience de la hausse du coût des études et des coûts directement liés aux études comme le matériel, les frais d'inscription, les stages... Nous avons vu que notre enseignement ne propose que très peu de logements publics, ce qui se répercute sur les budgets des étudiant.e.s et/ou des familles, si du moins, elles peuvent venir en aide.

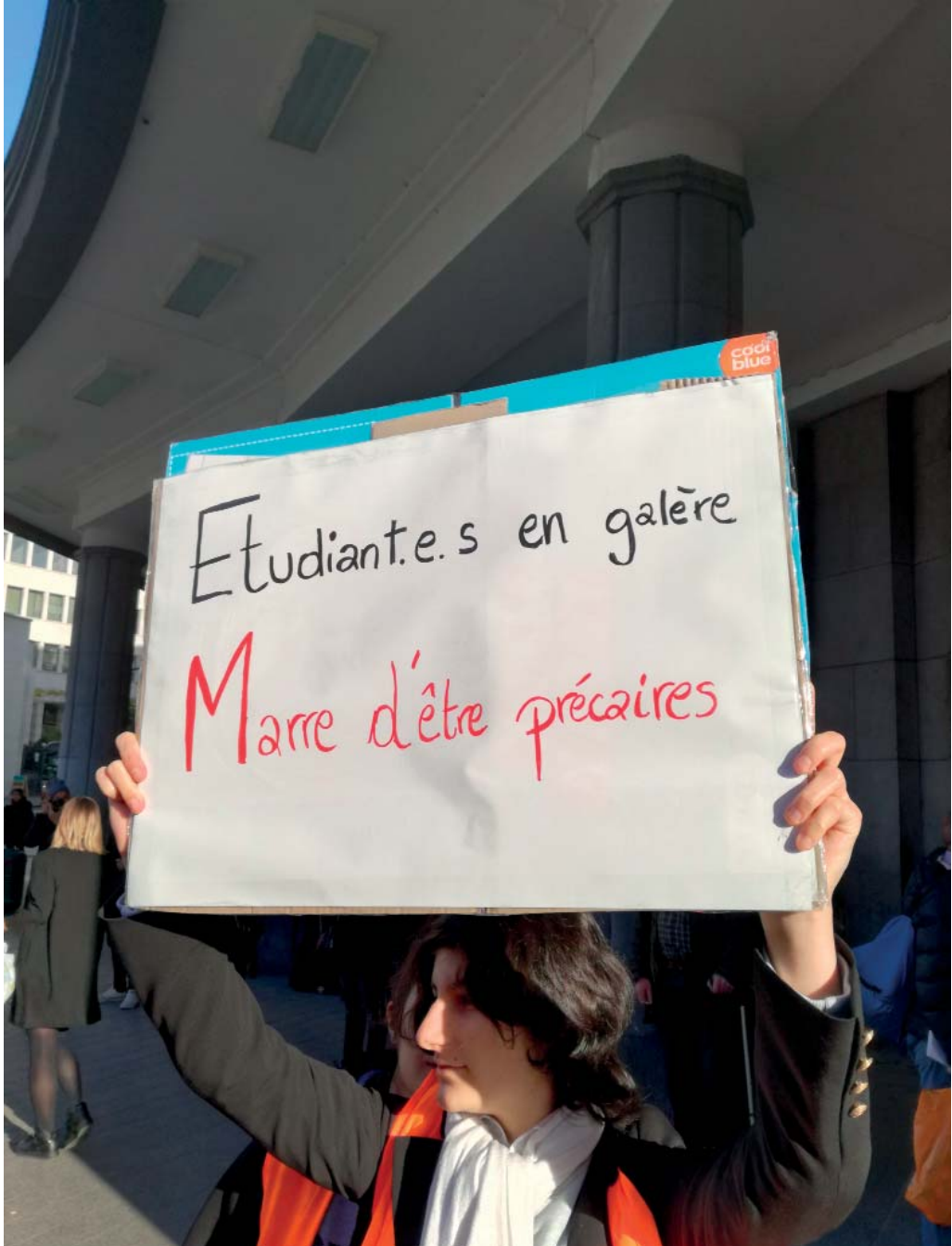
Nous saluons le lancement tout récent, par le cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, d'une étude qui aura pour objectif de mesurer le phénomène de pauvreté étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un cadastre des aides et des différentes politiques de lutte contre la précarisation des étudiant.e.s, et cela, à tous les niveaux de pouvoir, nous semble arriver à point nommé. Réunir l'ensemble des acteurs de terrain et les représentants politiques des différents niveaux de pouvoir s'impose avant tout autre chose.

Pour conclure, à la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, nous pensons que pour sortir «l'étudiant» de sa condition précaire, de grands changements devraient être opérés, à commencer par un changement de mentalité. Dans le contexte actuel de restrictions des droits sociaux et d'économie budgétaire, les étudiants ne sont pas en reste. Cette période dite communément de «galère étudiante» n'a jamais été aussi discriminante et inégalitaire envers les jeunes que maintenant. Ils doivent se prendre en main, faire des études pour être qualifiés et trouver rapidement un emploi pour valoriser leur CV et, enfin, s'intégrer dans la société. Mais dans les faits, comment peuvent-ils y parvenir avec autant d'obstacles dressés devant eux? Leur accès aux études supérieures est dépendant des budgets de Fédération Wallonie-Bruxelles, des portefeuilles de leur famille, des employeurs qui les feront travailler quelques heures pour trois fois rien, des CPAS qui voudront bien les encadrer et les pénaliser si c'est nécessaire, du chômage qui réduit leurs droits...

Une réflexion plus globale sur la jeunesse et le statut étudiant doivent être menées. Actuellement, nous l'avons vu, les jeunes sont particulièrement sous pression. Entre les mesures de restriction des droits au chômage, la précarisation des emplois à leur portée, les inégalités scolaires, peu de choses se mettent en place pour réellement les encadrer. Le soutien apporté par les CPAS est très contraignant et plutôt mal vécu.



C'est l'enseignement et son mode de fonctionnement tout entier qui doit être repensé. Que voulons-nous pour les jeunes de demain et dans quelle société d'avenir voulons-nous qu'ils évoluent?





# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages de référence

- GIRET J-F, VELDE C, VERLEY E. 2016. *Les vies étudiantes: tendances et inégalités*. France: La Documentation française
- MAROY, C., VAN CAMPENHOUDT, *Démocratisation ségrégative de l'enseignement supérieur en Belgique francophone: le poids de l'autosélection et des familles*. 2010. *Éducation et sociétés: nouveaux étudiants, nouveaux parcours*, n°26. De Boeck Supérieur.
- THYS-CLEMENT F, VERREPT M, LOURYAN S (dir.). «Universités et Hautes écoles: Quelles synergies?». 2001. Éditions de l'Université Libre de Bruxelles.
- GRUEL L, GALLAND O, HOUZEL G (dir.). «Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse». 2009. Presses universitaires de Rennes.

## Documents et rapports

- Analyses Vivre Ensemble Éducation «*Pauvreté et exclusion sociale: une société de moins en moins humaine?*». 2012. En ligne: [https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2012-03\\_pauvrete-deshumanisation.pdf](https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2012-03_pauvrete-deshumanisation.pdf)
- AMAND-EECKHOUT, L. 18-02-2013. *Pauvreté dans l'Union européenne: Impact social de la crise économique*. Bibliothèque du Parlement européen. En ligne: [www.europarl.europa.eu/eplibrary/Pauvrete-dans-l-Union-europeenne.pdf](http://www.europarl.europa.eu/eplibrary/Pauvrete-dans-l-Union-europeenne.pdf).
- BERTRAND F, «*Pour un accès aux études supérieures plus juste et inclusif*». 02/2017. Une production du service Études de la Ligue des Familles. En ligne: [www.laligue.be/association/analyse/2017-02-acces-etudes-sup-bourses](http://www.laligue.be/association/analyse/2017-02-acces-etudes-sup-bourses)
- BRUXELLES-J ASBL. «*Bruxelles-J ASBL: Rapport d'activités 2016*».
- DEFEYT, P, GUIO, A.-C., *Pauvreté: une définition limitée, une politique à revoir*. Résumé Mars 2011. Publié par l'Institut pour un Développement Durable. En ligne: [www.iddweb.eu/docs/DefeytGuioComplet.pdf](http://www.iddweb.eu/docs/DefeytGuioComplet.pdf).
- DEFEYT P, «*Le point sur les étudiants dans les CPAS wallons*». Février 2017. Institut pour un Développement Durable. En ligne: [www.iddweb.eu/docs/etudcpas.pdf](http://www.iddweb.eu/docs/etudcpas.pdf)
- Direction Générale des Statistiques – StatisticsBelgium. Les Indicateurs de pauvreté en Belgique 2016 (EU-SILC). En ligne: <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/>.
- Enquête de la FEF sur les «*Conditions de vies des étudiant.e.s.*». 11/09/2017. En ligne: <http://fef.be/2017/09/05/les-conditions-de-vie-etudiante-analysees-lors->

- de-luniversite-dete-de-la-fef/
- Fédération Wallonie-Bruxelles. «*Les indicateurs de l'enseignement 2016*». En ligne: [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)
  - Fédération Wallonie-Bruxelles. «*Les indicateurs de l'enseignement 2015*». En ligne: [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)
  - GAVRAY C. (dir.). «*Les 18-25 ans, une catégorie d'âge qui pose question*». Décembre 2012. Dossier de l'Observatoire Créateur d'échanges et de transversalité, a.s.b.l.
  - HINDRIKS J, GODIN M. «*L'égalité des chances à l'école*». En ligne: [www.itinerainstitute.org/fr/article/egalite-des-chances/](http://www.itinerainstitute.org/fr/article/egalite-des-chances/)
  - NOËL L, LUYTEN S, ENGLERT M, HERCOT D, DEGUERRY M, TAYLOR A, YANNART M. «*Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise*». Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014. Observatoire de la santé et du social Bruxelles. Publication de la Cocom. P: 40.
  - OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL, BRUXELLES. «*Baromètre social: Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2017*». Site Web: [www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre\\_social\\_2017\\_fr.pdf](http://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2017_fr.pdf). Page 16.
  - OCDE. «*Regards sur l'éducation 2017*», Les indicateurs de l'OCDE. En ligne: [www.oecd.org/fr/edu/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/edu/regards-sur-l-education-19991495.htm)
  - ONSS. «*Statistiques annuelles complémentaires concernant le travail étudiant*». 2017. En ligne: [www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/statistiques-en-ligne/statistiques-annuelles-complementaires-travail-etudiant](http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/statistiques-en-ligne/statistiques-annuelles-complementaires-travail-etudiant)
  - RANDSTAD «*Les étudiants au travail*». Enquête Randstad 2017. En ligne: [www.randstad.be/content/1586005d-5000-4f3e-84bf-81f2fd30d972/etudiantsautravail-Randstad-2017.pdf](http://www.randstad.be/content/1586005d-5000-4f3e-84bf-81f2fd30d972/etudiantsautravail-Randstad-2017.pdf)
  - REA, A., NAGELS, C., CHRISTIAENS, J. 2009. *Les jeunes bruxelloises: inégalité sociale et diversité culturelle*. Brussels studies, Note de synthèse n°9. En ligne: [www.brusselsstudies.be](http://www.brusselsstudies.be).
  - ROELANDT V. «*Rapport d'activités 2016: Infor Jeunes Bruxelles*». En ligne: <http://bruxelles-j.be/wp-content/uploads/2017/07/rapport-dactivite-2016.pdf>
  - SACCO M, SMITS W, KAVADIAS D, SPRUYT B, d'ANDRIMONT C. «*Jeunes bruxelloises: entre diversité et précarité*». 2016. Brussels Studies.

En ligne: <http://journals.openedition.org/brussels/1339>

- SPF Économie. 2017. *Risque de pauvreté selon sexe et classe d'âge pour la Belgique*. En ligne: <https://bestat.economie.fgov.be/bestat/>. Dernière modification 15 mai 2017.
- SPF Sécurité sociale «*Évolution de la situation et de la protection sociale en Belgique 2017: Résumé et Messages clés*». 07/2017. En ligne: <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analyse-situation-et-protection-sociale-belgique-2017-fr.pdf>.
- SPF Sécurité sociale. «*Rapport social national 2015 Belgique*». En ligne: <https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/rapport-social-national>
- SPP Intégration Sociale. *Bulletin Statistique*. Numéro 19 – Octobre 2017. En ligne: [www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/mi-is\\_2017.2\\_bulletin\\_fr.pdf](http://www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/mi-is_2017.2_bulletin_fr.pdf)
- SPP INTEGRATION SOCIALE. «*Guide des étudiants*». 01/2017. En ligne: [www.mi-is.be/sites/default/files/documents/guide\\_des\\_etudiants.pdf](http://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/guide_des_etudiants.pdf)
- SPP INTEGRATION SOCIALE. «*FOCUS: Hommes et Femmes au CPAS*». 03/2016. En ligne: [www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/focus14.pdf](http://www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/focus14.pdf)
- SPP INTEGRATION SOCIALE. «*Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)*». 2016. En ligne: [www.ocmw-info-cpas.be/images/uploads\\_x/20161101\\_FT\\_FR\\_PIIS\\_vf2.pdf](http://www.ocmw-info-cpas.be/images/uploads_x/20161101_FT_FR_PIIS_vf2.pdf), dernière actualisation: 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- SPP INTEGRATION SOCIALE. «*FOCUS: Parcours des étudiants après le RIS*». 09/2016. En ligne: [www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/focus-ndeg-16-les-etudiants-et-le-ris](http://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/focus-ndeg-16-les-etudiants-et-le-ris)
- WAGLE U, «*Repenser la pauvreté: définition et mesure*». 2002. *Revue internationale des sciences sociales* n° 171. Page 175 à 186.
- VANDORMAEL L, COLSON M, SPINETTE J. «*Courrier adressé au ministre Marcourt concernant l'Avant-projet d'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du 21 septembre 2016 fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études*». 28/03/2017. *Courrier de l'Union des Villes et Communes de Wallonie asbl et de la Fédération des CPAS Bruxellois*.
- VAN TIGGELEN J. «*Enquête sur les demandes d'aides auprès des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur*». 09/2016. En ligne: [www.ares-ac.be/images/actualites/Rapport\\_enquete\\_Services\\_sociaux\\_CoVEDAS.pdf](http://www.ares-ac.be/images/actualites/Rapport_enquete_Services_sociaux_CoVEDAS.pdf)

## Articles de presse

- CHABBERT, D. «Bourses d'études, un pas en avant». 20/09/2017. Publication de la Ligue des Familles. En ligne: [www.laligue.be/association/edito/bourses-d-etudes-un-pas-en-avant](http://www.laligue.be/association/edito/bourses-d-etudes-un-pas-en-avant)
- COLLIENNE F, «Enseignement: les chiffres clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles». 08/07/2015. En ligne: [www.rtf.be/info/belgique/detail\\_voici-les-chiffres-cles-de-la-federation-wallonie-bruxelles?id=902762](http://www.rtf.be/info/belgique/detail_voici-les-chiffres-cles-de-la-federation-wallonie-bruxelles?id=902762)
- DEHOUST J. «25 ans, étudiant: la galère». 01/12/2016. En ligne: [www.levif.be/actualite/belgique/25-ans-etudiant-la-galere/article-opinion-579799.html](http://www.levif.be/actualite/belgique/25-ans-etudiant-la-galere/article-opinion-579799.html)
- CREPIN F, DEMONTY I. «L'amélioration de la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur: Présentation de projets pilotes associant des enseignants du secondaire et du Supérieur en Communauté française de Belgique». 2009. En ligne: [www.enseignement.be/index.php?page=26044&id\\_fiche=5187&dummy=\[id\\_page\]](http://www.enseignement.be/index.php?page=26044&id_fiche=5187&dummy=[id_page])
- DETROUX L, «Les principes du financement de l'enseignement supérieur en Communauté française». 2009. En ligne: [https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/BdocB\\_2009\\_Q4f\\_Detroux.pdf](https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/BdocB_2009_Q4f_Detroux.pdf)
- DE VOS, B. «Pauvreté ou l'infranchissable barrière aux droits de l'enfant», Éduquer Décembre 2017 n°134. Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente.
- DUMONT A, «Comment l'enseignement est devenu élitiste». 19/09/2017. En ligne: <http://plus.lesoir.be/113935/article/2017-09-13/comment-lenseignement-est-devenu-elitiste>
- GHESQUIERE F, GIRES J. «L'école en Belgique renforce les inégalités». 20/02/2015. Observatoire belge des inégalités. En ligne: <http://inegalites.be/L-ecole-en-Belgique-renforce-les>
- GHESQUIERE F, GIRES J. «L'égalité des chances contre l'égalité». 15/02/2016. Observatoire belge des inégalités. En ligne: <http://inegalites.be/L-egalite-des-chances-contre-l>
- GIRES J. «L'université belge est une université pour les élites». 14/09/2015. Observatoire belge des inégalités. En ligne: <http://inegalites.be/L-universite-belge-est-une>
- LEMOINE, N., *Mobilisations étudiantes*. 20/09/2017. CADTM. En ligne: [www.cadtm.org/Mobilisations-etudiantes-en?#](http://www.cadtm.org/Mobilisations-etudiantes-en?#).

- MAES R, «*Les nouvelles précarités étudiantes 2.0*». 23/06/2016.  
En ligne: <http://inegalites.be/Les-nouvelles-precarites>
- MARTENS Y. «*Mon travail, c'est d'étudier!*». Dossier sur le travail étudiant. 09/2017. Ensemble! revue du Collectif Solidarité contre l'Exclusion n°94.
- MAUGER G, «*Capital culturel et reproduction scolaire*». 01/03/2002.  
En ligne: [www.scienceshumaines.com/capital-culturel-et-reproduction-scolaire\\_fr\\_12504.html](http://www.scienceshumaines.com/capital-culturel-et-reproduction-scolaire_fr_12504.html)
- MIGNON, T., JEUNHOMME, M.-P., *Exclus du chômage: 40 % des jeunes francophones visés, mesure «vicieuse»*. 30/12/2014. En ligne: [www.rtb.be/info/belgique/detail\\_exclus-du-chomage-40-des-jeunes-francophones-vises-mesure-vicieuse?id=8677045](http://www.rtb.be/info/belgique/detail_exclus-du-chomage-40-des-jeunes-francophones-vises-mesure-vicieuse?id=8677045)
- MURANGO A, «*La pauvreté étudiante et Marcourt: menaces grandissantes pour l'accès à l'enseignement*». 11/03/2015. En ligne: [www.comac-etudiants.be/articles/le-pauvrete-etudiante-et-marcourt-menaces-grandissantes-pour-lacces-lenseignement](http://www.comac-etudiants.be/articles/le-pauvrete-etudiante-et-marcourt-menaces-grandissantes-pour-lacces-lenseignement)
- OBSERVATOIRE DES INEGALITES. «*Vivre pauvre, c'est aussi vivre moins longtemps*». 07/12/2015. En ligne: <http://inegalites.be/Vivre-pauvre-c-est-aussi-vivre>
- THOMAS J. «*Le nombre d'étudiants au CPAS multiplié par 7 en 15 ans*». 22/06/2017. En ligne: [www.lalibre.be/actu/belgique/le-nombre-d-etudiants-au-cpas-multiplie-par-7-en-15-ans-594b5a0ecd70530690c09fe9](http://www.lalibre.be/actu/belgique/le-nombre-d-etudiants-au-cpas-multiplie-par-7-en-15-ans-594b5a0ecd70530690c09fe9)
- TRAVERE A. «*Précarité: près de 20 % des étudiants vivent en-dessous du seuil de pauvreté*». En ligne: [www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/08/31/precarite-pres-de-20-des-etudiants-vivent-en-dessous-du-seuil-de-pauvrete\\_5178834\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/08/31/precarite-pres-de-20-des-etudiants-vivent-en-dessous-du-seuil-de-pauvrete_5178834_4355770.html)
- ULB. «*Revendications d'un refinancement de l'enseignement supérieur*». Communiqué de presse de l'ULB. 01/04/2017. En ligne: [www.ulb.ac.be](http://www.ulb.ac.be)
- UNGER J, «*La contribution de l'université aux inégalités*». 22/08/2017. Observatoire belge des inégalités. En ligne: <http://inegalites.be/La-contribution-de-l-universite>

## Textes législatifs

- *Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études*. Publié au Moniteur Belge le 18/12/2013. En ligne: [www.galilix.cfwb.be/document/pdf/39681\\_029.pdf](http://www.galilix.cfwb.be/document/pdf/39681_029.pdf)
- *Décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur*, publié au Mo-



niteur Belge le 5 août 2016. En ligne: [www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/42823\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/42823_000.pdf)

- *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2007 définissant ce qu'il y a lieu d'entendre par étudiant de condition modeste dans l'enseignement supérieur hors universités.* Publié au Moniteur Belge le 05/06/2007. En ligne: [www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31930\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31930_000.pdf)
- *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la Commission d'examen visée à l'article 4bis de l'arrêté du 21 septembre 2016 fixant la condition peu aisée des candidats.* 04/10/2017. En ligne: [www.gallilex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_01.php?nc-da=44726&referant=102](http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?nc-da=44726&referant=102)
- *Loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.* 02/08/2016. En ligne: [www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2016/07/21/2016011330/justel](http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2016/07/21/2016011330/justel)

## Site internet

- [www.allocations-etudes.cfwb.be/](http://www.allocations-etudes.cfwb.be/)
- [www.ares-ac.be/fr/statistiques](http://www.ares-ac.be/fr/statistiques)
- [www.asblcefa.be](http://www.asblcefa.be)
- [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)
- [www.fef.be](http://www.fef.be)
- [www.gallilex.cfwb.be](http://www.gallilex.cfwb.be)
- [www.he-ferrer.eu](http://www.he-ferrer.eu)
- [www.ibssa.brussels](http://www.ibssa.brussels)
- [www.iddweb.be](http://www.iddweb.be)
- [www.inegalites.be](http://www.inegalites.be)
- [www.inforjeunes.eu](http://www.inforjeunes.eu)
- [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)
- [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)
- [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be)
- [www.prosocbru.be](http://www.prosocbru.be)
- [www.rbdh-bbrow.be](http://www.rbdh-bbrow.be)
- [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)
- [www.vivay.be](http://www.vivay.be)

- [www.ulb.ac.be](http://www.ulb.ac.be)
- [www.uliege.be](http://www.uliege.be)
- [www.unamur.be](http://www.unamur.be)

## **Entretiens**

- Monsieur François Deblander, Infor Jeunes Bruxelles, le 8 septembre 2017,
- Monsieur Jean Spinette, Président du CPAS de Saint-Gilles, le 4 octobre 2017;
- Madame Christine Hermant, agent d'insertion au CPAS de Saint-Gilles, le 2 novembre 2017.
- Entretien avec Madame Sammoudi Oumnia, assistante sociale du CPAS de Saint-Gilles, le 10 novembre 2017;
- Entretien avec Alia, le 3 novembre 2017;
- Entretien avec Elias le 6 novembre 2017;
- Entretien avec Benjamin, le 14 novembre 2017
- Entretien avec Myriam, le 14 novembre 2017.



